

STELLANTIS FINANCIAL SERVICES EUROPE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 2-10, boulevard de l'Europe - 78 300 POISSY

RCS Versailles 325 952 224 - Siret 325 952 224 00039 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N

www.stellantisfinancialservices.com

Tél : +33 (1) 61 45 45 45

RAPPORT ANNUEL



I. RAPPORT DE GESTION

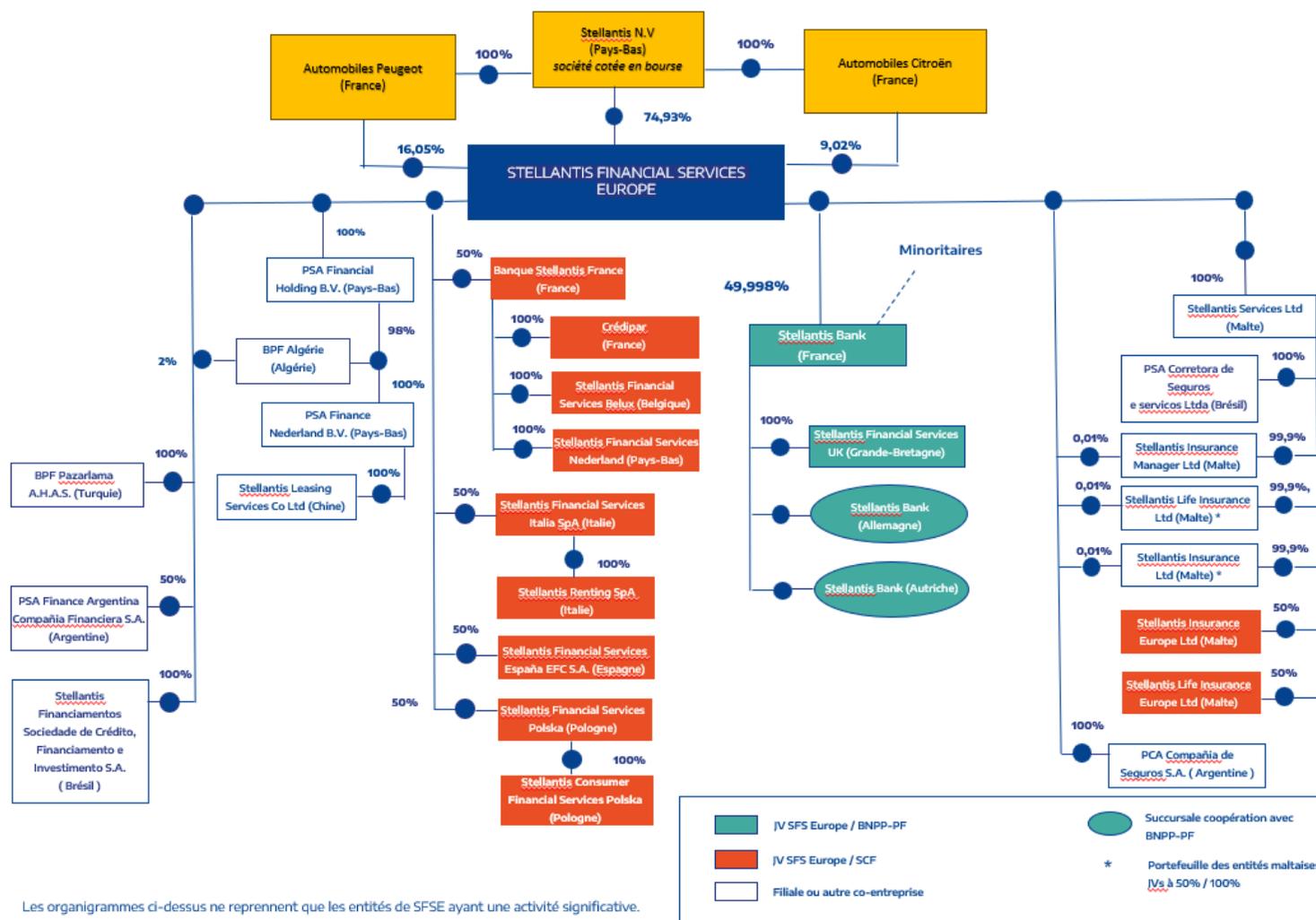
Table des matières

1	Situation et activité de la société aux cours de l'exercice écoulé.....	5
1.1	Organigramme de SFSE.....	5
1.2	Stratégie & Vision.....	6
1.3	Evènements importants postérieurs à la clôture.....	7
1.4	Analyse de l'activité de Stellantis Financial Services Europe.....	7
1.4.1	Performances commerciales pour Europe & Amérique Latine.....	7
1.4.2	Activité de financement et d'épargne vers la clientèle finale.....	10
1.4.3	Activité de financement Corporate Réseau.....	13
1.4.4	Activité d'assurance et de service.....	14
1.4.5	Autres informations.....	15
1.4.6	Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	16
2	Analyses des résultats financiers.....	17
2.1	Définition des concepts du rapport de gestion et Compte de résultat.....	17
2.2	Produit net bancaire.....	18
2.3	Charges générales d'exploitation et assimilés.....	18
2.4	Coût du risque.....	18
2.5	Résultat d'exploitation.....	19
2.6	Résultat net consolidé.....	19
3	Situation Financière.....	20
3.1	Bilan.....	20
3.2	Encours de crédit.....	21
3.3	Dépréciation des encours de crédit.....	21
3.4	Politique de refinancement.....	22
3.5	Sécurité de liquidité.....	23
3.6	Notation de Crédits.....	23
4	Fonds propres, Risques, Pilier 3.....	24
4.1	Gestion du Capital.....	24
4.1.1	Fonds propres de la Banque.....	24
4.1.2	Exigences de fonds propres.....	27
4.2	Synthèses sur les actifs grevés.....	29
4.3	Facteurs de risque et gestion des risques.....	29
4.3.1	Risque de crédit.....	29
4.3.2	Risques financiers et risques de marché.....	31
4.3.3	Risque de concentration.....	33
4.3.4	Risque opérationnel.....	34

4.3.5	Risque de modèle.....	34
4.3.6	Risque de non-conformité	35
4.3.7	Risque de réputation	35
4.3.8	Risque des activités d'assurances et de services.....	36
4.3.9	Risque stratégique.....	37
5	Contrôle interne.....	39
5.1	Le dispositif du contrôle permanent	39
5.1.1	Les contrôles de premier niveau	39
5.1.2	Le contrôle permanent de second niveau.....	39
5.2	Le dispositif du contrôle périodique	40
5.3	La surveillance du dispositif par l'organe de surveillance	41
5.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la banque.....	41
6	Actionnariat et Gouvernance	43
6.1	Capital.....	43
6.2	Conventions intra-groupe	43
6.3	Proposition d'affectation du résultat lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2025	43
6.4	Gouvernance.....	44
6.4.1	Conseil d'administration.....	44
6.4.2	Comités	48
6.4.3	Commissaires aux comptes.....	48
6.5	Politique d'égalité et de diversité.....	49

1 Situation et activité de la société aux cours de l'exercice écoulé

1.1 Organigramme de SFSE



1.2 Stratégie & Vision

La stratégie de Stellantis Financial Services Europe (SFSE) est d'accompagner les marques de Stellantis et de proposer à ses clients et ses réseaux de distributeurs une gamme complète de produits de financement et de services aussi bien pour les véhicules neufs que pour les véhicules d'occasion. Cet accompagnement concerne aussi la transformation du modèle de distribution et bien entendu la mise en œuvre et le déploiement du plan stratégique de croissance « DARE FORWARD 2030 » de Stellantis qui inclut le développement de nouvelles solutions de mobilité abordables et flexibles.

Cette stratégie repose sur 3 dimensions :

1. Un modèle robuste et adéquat basé sur des partenariats

Depuis 2015, la banque a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat a démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et un second accord avec le Groupe BNP Paribas cette fois, a été signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, afin de former Opel Vauxhall Finance (OVF).

En 2023, en Europe, l'activité de financement a été regroupée et simplifiée sous une seule entité SFSE qui couvre l'ensemble des marques de Stellantis et pour toutes les solutions de financement à l'exception de la LLD B2B. Cette simplification s'est réalisée avec les partenaires historiques et a permis de proposer un seul partenaire par pays et de renforcer le potentiel de l'activité. SFSE opère désormais avec BNP Paribas Personal Finance au UK, Allemagne et Autriche, et avec Santander Consumer Finance sur la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays Bas, la Belgique, la Pologne et enfin le Portugal, celui-ci avec un schéma de marque blanche.

En Argentine, l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A., au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles, est détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina. Le groupe Stellantis a par ailleurs signé en décembre 2014 un accord avec ce même partenaire pour couvrir les marques Fiat, Abarth, Jeep, et Ram. Cet accord est soumis aux autorisations réglementaires.

2. Acteur majeur de la mobilité et facilitateur de paiement

SFSE accompagne Stellantis pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité pour tous les clients B2C et B2B, à l'exception de la LLD B2B.

SFSE propose des solutions d'e Paiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et les produits commercialisés en ligne par les différentes marques de Stellantis. En 2023, SFSE a élargi son périmètre au-delà de l'Europe grâce au lancement d'un nouveau partenariat stratégique avec Stripe qui dispose d'une plateforme de paiement mondiale. Cela permet d'accompagner les projets eCommerce de Stellantis et de ses marques dans 46 pays à date.

3. Transformation digitale au service de l'Expérience Client

SFSE s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance de Stellantis qui a pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. SFSE repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser leurs propres simulations de financement et d'assurances et de pouvoir valider leur financement très rapidement si le client accepte de nous donner accès à plus d'informations bancaires le concernant. Ainsi SFSE accompagne les marques dans le développement de leurs ventes en ligne en intégrant les solutions de financements, de services et d'assurances dans les parcours digitaux des pays.

Le client peut aussi effectuer les démarches courantes de son contrat dans des espaces personnels, enfin la e-signature des contrats de financement est une réalité pour une majorité de clients.

En cohérence avec les initiatives innovantes du marché et toujours orienté sur la satisfaction client, SFSE mène aussi des travaux sur « l'IA générative », en harmonie avec notre engagement à innover et à améliorer nos services afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients, tout en assurant une utilisation éthique et responsable de ces technologies avancées.

1.3 Evènements importants postérieurs à la clôture

Aucun évènement important postérieur à la clôture a signaler.

1.4 Analyse de l'activité de Stellantis Financial Services Europe

1.4.1 Performances commerciales pour Europe & Amérique Latine

Pays	Financements de VN SFS (VP + VU) ¹		Taux de pénétration SFS (en %)	
	2024	2023	2024	2023
France	204 436	197 148	34,1	32,0
Royaume-Uni	64 955	57 826	21,7	19,0
Allemagne	151 081	110 757	36,3	30,6
Italie	154 779	100 004	29,0	20,5
Espagne	42 538	44 286	20,4	21,3
Belgique	20 264	21 889	26,6	22,4
Pays-Bas	15 203	9 330	24,3	15,1
Autriche	13 989	9 214	47,2	40,2
Pologne	25 156	18 673	52,2	45,7
Portugal	19 187	16 686	32,3	29,7
Europe	711 588	585 813	30,5	25,9
Brésil	162 437	52 166	22,1	19,1
Argentine	12 661	7 145	24,3	13,0
Amérique Latine	175 098	59 311	22,3	18,1
Turquie	56 037	57 985	28,1	26,4
Reste du Monde	56 037	57 985	28,1	26,4
Total	942 723	703 109	28,4	25,1

(1) Financement des Véhicules particuliers et utilitaires légers

A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

En 2024, Stellantis Financial Services Europe (SFSE) a financé 28,4% des ventes de véhicules neufs des marques du groupe Stellantis soit 942 723 contrats. La progression de pénétration par rapport à 2023 a été de +3,3pts ce qui correspond à une augmentation de +34,1% du nombre de contrats de financement. L'activité en 2023 avait été impactée par la réorganisation des activités bancaires du groupe et le transfert de la production des contrats LLD B2B. Les performances commerciales de

cette année sur l'ensemble des marques compensent la perte de la LLD B2B et se rapprochent des niveaux constatés avant cette nouvelle organisation (30,8% en 2022 pour les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel avec la LLD B2B).

L'année écoulée a été caractérisée par une solide performance, portée par une montée en puissance, au début de l'année, des marques Fiat, Lancia, Alfa Romeo, et Jeep (FLAPJ) suivie d'une convergence des performances de chaque marque, permettant de consolider nos résultats sur toutes les marques du groupe Stellantis.

Ce résultat témoigne de l'efficacité des ajustements opérés et des offres commerciales, renforçant ainsi notre position sur un marché européen sous tension et confirmant une étroite collaboration, pays par pays, entre les marques et les entités locales SFS.

Par ailleurs, nous accompagnons activement nos marques dans la transition énergétique en proposant non seulement des offres différenciantes mais aussi des programmes de formation et des outils pour les points de vente (comparateurs des coûts d'usage entre différentes énergies...) afin de répondre aux attentes clients. Ainsi, avec le développement progressif des ventes de véhicules électrifiés d'une part et le poids important des offres fidélisantes d'autre part, le montant financé a augmenté au cours des dernières années et continue d'enregistrer une légère hausse en Europe. Sur le périmètre global, le montant financé tend à se stabiliser à un niveau soutenu pour le périmètre SFSE à 19 600€ en VN et 14 040 € en VO.

B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

Europe

En Europe, le nombre de contrats de financements de véhicules neufs pour les marques du Groupe s'établit à 711 588 en 2024 en augmentation de 21% par rapport à 2023 grâce à l'élargissement du périmètre des Marques. En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :

En France : 204 436 contrats représentant une pénétration de 34,1% soit une hausse de 2,1 points. La dynamique positive de cette année permet de compenser la perte de production B2B LLD et de se rapprocher des niveaux atteints en 2022. Sur le marché B2C, la performance a été renforcée par l'introduction du dispositif du leasing électrique, avec d'excellents résultats. Ainsi, la pénétration B2C atteint 83,8%, et les produits LOA et LLD représentent désormais 94% de la production. Les performances du B2B hors LLD se sont consolidées tout au long de l'année avec la montée en puissance du nouveau produit Pack Pro, qui a généré de bons résultats.

En Allemagne, les performances se maintiennent à un haut niveau, à plus de 36%. La pénétration B2C sur les marques Peugeot, Citroën, DS et Opel a été maintenue à un bon niveau, tandis que la pénétration des marques Fiat, Lancia, Alfa, Jeep a progressé mois après mois, se rapprochant ainsi, en fin d'année 2024, des performances des autres marques. Enfin grâce au produit B2B FlexPro qui cible les petites et moyennes entreprises, les résultats sont en forte croissance et permettent de compenser la perte de la LLD B2B (Kilometer Leasing).

Au Royaume-Uni, les performances s'améliorent par rapport à 2023, avec une pénétration de 21,7 %, soit en hausse de 2,7 points, grâce à un excellent taux de pénétration B2C, supérieur à 65 %. Cette progression est en grande partie attribuée à la remarquable performance des marques FLAPJ, soutenue par des actions conjointes réussies, avec des résultats supérieurs à 80% en B2C et qui dépasse les performances des marques historiques telles que Vauxhall et PCD. Toutefois, la performance globale souffre d'un mix canal défavorable, le poids des immatriculations B2C ayant diminué de 6 points par rapport à 2023.

En Espagne, les performances ont été affectées par un mix canal de ventes défavorable, avec une proportion moindre de B2C. Bien que la performance B2C ait atteint un niveau élevé de 71,3 %, en progression par rapport à 2023, elle n'a pas suffi à compenser l'impact du mix. Il convient de noter qu'une part importante des ventes B2B se compose de ventes grands comptes et directes. En conséquence, la pénétration globale est en baisse et atteint 20,4 %

En Italie, une excellente progression de +8,5 points a été enregistrée permettant d'atteindre une pénétration à 29%, grâce à l'intégration progressive et réussie des marques FLAPJ sur leur marché national, soutenue par un dispositif complet

mis en place avec les marques. Les performances B2C et B2B se sont nettement améliorées par rapport à 2022. La performance B2B a été particulièrement soutenue par le lancement du nouveau produit Evolease (Crédit Bail avec services).

En Belgique et au Luxembourg, dans un marché extrêmement concurrentiel, les performances ont enregistré une nette progression, notamment grâce à la consolidation de notre collaboration avec les réseaux, avec une pénétration atteignant 26,6 %. La performance B2B a également connu une amélioration par rapport à 2023, renforcée en fin d'année par le lancement du nouveau produit Extra Renting. À la fin de l'année 2024, en amont du Salon de Bruxelles, des actions commerciales importantes ont été déployées sur l'ensemble des marques pour générer du trafic. Ces initiatives ont permis de renforcer davantage la collaboration avec les retailers et, surtout, d'accroître les volumes durant cette période clé.

En Autriche, l'année est marquée par une pénétration record en 2024 à 47,2%, liée au maintien de la performance tant en B2C qu'en B2B (finance lease) et conjuguée aux dotations en véhicules de démonstration dans le cadre modèle Agent lancé en septembre 2023.

Chiffres records également en Pologne avec une pénétration qui atteint 52,2%, fruit d'un dispositif complet d'accompagnement des offres des marques et une intégration rapide et réussie des nouvelles marques FLAPJ, qui ont convergé rapidement vers les performances des marques PCD et Opel.

Amérique Latine

Après la réorganisation du schéma des captives au Brésil en 2023 avec la reprise en propre des activités retail de Peugeot, Citroën, Jeep et RAM et un accord de financement par Santander pour la marque Fiat qui termine en 2025, l'année 2024 a été l'année de la consolidation de la structure et du commerce : les volumes ont été multipliés par trois grâce à l'intégration des nouvelles marques. La structure a pu absorber cette croissance tout en donnant un excellent service aux clients et en innovant avec une nouvelle application de contact qui permet de réaliser les opérations courantes du financement aux couleurs de chaque marque et propose des assurances.

De nouveaux produits ont été mis en place, dont le consorcio (tontine) avec un accord commercial local, ce produit permet de constituer une réserve de clients pour le futur.

Du côté du refinancement, les deux sociétés Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. ("Stellantis Financiamentos") et Banco Stellantis (société appartenant à Stellantis) opèrent en conglomérat vis-à-vis du marché local et ont pu ainsi lancer une première émission obligataire pour 1,5 BBRL en novembre 2024. Elles émettent également des certificats de dépôts vendus en ligne au public brésilien pour un encours supérieur à 3 BBRL.

En Argentine, après un début d'année difficile l'activité a repris positivement et des synergies entre les deux captives de PSA (PSA Argentina Compania Financiera S.A., au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles, détenue par SFSE en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina) et FCA (société appartenant à Stellantis) ont pu être développées notamment sur les assurances. La pénétration sur les marques Peugeot et Citroën a augmenté sensiblement par rapport à 2023, mais durant l'année 2024 elle est passée de 5% au début avec une situation économique difficile à plus de 40% sur le mois de décembre.

Chine

Notre entité, Stellantis Leasing Services (SLS), malgré un contexte très difficile en Chine a néanmoins réussi à développer son activité de leasing opérationnel et signer un accord de coopération avec Leapmotor.

SLS a continué son activité de location de véhicules d'occasion qui a représenté 87% de son activité en 2024 et au total a établi un record depuis sa création en termes de volume de contrats financés (+ 214% de volume comparé à 2024).

Enfin, SLS a commencé à établir une stratégie afin de fournir des solutions de leasing couvrant toute la chaîne de valeur des véhicules électriques en commençant par le lancement du leasing pour les stations publiques de chargement de véhicules électriques.

Turquie

Au cours de 2024, où le record historique du marché automobile a été battu, malgré de nombreuses mesures restrictives et réglementations concernant les prêts automobiles, nous avons clôturé l'année avec une pénétration de 28,1 %, soit +1,7 points de plus qu'en 2023 grâce aux plans d'action avec les marques et à la bonne gestion des partenaires.

Dans ce pays, les crédits en cours sont enregistrés par les partenaires et SFSE reçoit une commission commerciale.

C. FINANCEMENT DES VEHICULES D'OCCASION

Sur le périmètre global, 294 354 contrats de financement VO ont été réalisés en 2024, volume en hausse de 22,4% par rapport à 2023 grâce à l'intégration des nouvelles Marques. Les volumes ont enregistré une hausse significative en Italie avec la montée en puissance des réseaux FLAPJ et au Brésil, et sont en croissance dans tous les pays, à l'exception de la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

A l'instar de l'activité véhicule neuf, des offres spécifiques ont été mises en place pour soutenir les ventes VO des réseaux du groupe Stellantis passant par la mise en avant des offres fidélisantes et des campagnes promotionnelles avec les marques. Dans ce contexte, le poids des offres fidélisantes est stable à 44% sur l'Europe.

Un important dispositif a été maintenu tout au long de l'année afin d'accompagner le développement des ventes de véhicules labelisés avec un focus sur les véhicules électrifiés. En termes de production, les volumes du G5 (France, Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre) représentent 84% de l'ensemble des contrats réalisés.

L'ensemble des actions mises en place s'appuie sur une politique axée sur la maîtrise du risque.

1.4.2 Activité de financement et d'épargne vers la clientèle finale

En fonction des marchés, six types d'offres sont proposés par Stellantis Financial Services Europe (SFSE) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD) destiné uniquement au B2C,
- Location Longue Durée Flexible
- Abonnement
- Epargne

A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VEHICULES D'OCCASION

Hors Chine, la production totale de financements destinés au Client Final s'élève à 1 189 252 dossiers et en augmentation de 31,9 % par rapport à la même période l'année précédente.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2024	2023	Variation en %
Vente à crédit	705 715	501 964	+ 40,6
Activités de location et autres financements	483 537	399 794	+ 20,9
Total	1 189 252	901 758	+ 31,9

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2024	2023	Variation en %
Vente à crédit	8 424	6 352	+ 32,6
Activités de location et autres financements	10 159	8 290	+ 22,5
Total	18 583	14 643	+ 26,9

REPARTITION VN / VO

<i>(en nombre de contrats)</i>	2024	2023	Variation en %
Financement Client Final	1 189 252	901 758	+ 31,9
dont VN	895 342	659 063	+ 35,9
dont VO	293 910	242 695	+ 21,1

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023	Variation en %
Financement Client Final	18 583	14 643	+ 26,9
dont VN	14 700	11 341	+ 29,6
dont VO	3 883	3 302	+ 17,6

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO), PAR PAYS

(en nombre de contrats)	2024	2023	Variation en %
France	288 794	283 437	+ 1,9
Royaume-Uni	113 565	95 520	+ 18,9
Allemagne	191 271	152 989	+ 25,0
Italie	185 960	116 434	+ 59,7
Espagne	50 595	49 776	+ 1,6
Belgique-Luxembourg	21 494	17 800	+ 20,8
Portugal	21 028	18 024	+ 16,7
Pays-Bas	12 839	10 894	+ 17,9
Autriche	18 764	13 937	+ 34,6
Pologne	23 160	14 207	+ 63,0
Europe	927 470	773 018	+ 20,0
Brésil	189 055	60 324	+ 213,4
Argentine	13 310	7 412	+ 79,6
Amérique Latine	202 365	67 736	+ 198,8
Turquie	59 417	61 004	- 2,6
Reste du Monde	59 417	61 004	- 2,6
Total	1 189 252	901 758	+ 31,9

ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL (VN + VO) EN CHINE

	2024	2023	Variation
Financements à client final (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	15 963	5 087	+ 213,8
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	128	55	+ 132,0

B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

En France, les résultats sont très satisfaisants avec une augmentation des dépôts de plus de 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 grâce à notamment l'expansion de son activité en Europe au travers de la Libre Prestation de Service : l'offre Distingo Bank continue à satisfaire les clients Français et également les clients Européens (Allemagne depuis juin 2023, Espagne et Pays-Bas depuis novembre 2023). En complément de son expansion géographique, Distingo Bank a étendu son offre avec le lancement d'un Compte à terme Green qui contribue exclusivement au refinancement des véhicules propres.

Stellantis Bank propose via sa succursale allemande une offre de dépôt à travers deux marques : Opel DirektBank et Stellantis Direkt Bank. La banque propose des comptes courants et des dépôts à terme (de 3 à 48 mois) et revoit régulièrement ses

offres pour rester attractive auprès des clients. Le montant total des dépôts au 31 décembre 2024 est respectivement de 2,6 milliards d'euros pour Opel DirektBank, et de 2,4 milliards d'euros pour Stellantis Direkt Bank.

ACTIVITE D'EPARGNE

IFRS8

	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %
Encours (Dettes envers la clientèle) (en millions €)	11 481	7 421	+ 54,7
<i>dont France (y compris business en LPS en Europe)</i>	<i>6 407</i>	<i>3 995</i>	<i>+ 60,4</i>
<i>dont Allemagne</i>	<i>5 074</i>	<i>3 426</i>	<i>+ 48,1</i>

1.4.3 Activité de financement Corporate Réseau

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU (HORS CHINE)

	2024	2023	Variation en %
En nombre de véhicules	2 127 363	2 668 372	- 20,3
En montant (millions d'euros)	67 657	87 030	- 22,3
dont véhicules	62 250	82 284	- 24,3
dont pièces de rechange & autres financements	5 407	4 747	+ 13,9

SFSE est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des Marques de STELLANTIS. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, SFSE propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (VN, VO, véhicules de démonstration et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2024, 2.127.363 véhicules ont été financés ce qui représente une baisse de 20,3% par rapport à 2023, en raison de l'optimisation des stocks et de la baisse des immatriculations de Stellantis sur le périmètre d'intervention de SFSE.

Le montant des nouveaux financements octroyés baisse de 22,3% pour la même raison.

1.4.4 Activité d'assurance et de service

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	2024	2023	Variation en%
Assurances liées aux financements	649 117	566 853	+ 14,5
Assurance automobile	337 213	299 719	+ 12,5
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	829 182	652 381	+ 27,1
Total	1 815 512	1 518 953	+ 19,5

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	2024	2023	Variation en%
Assurances liées aux financements	52,3	59,8	- 7,6
Assurance automobile	27,1	31,6	- 4,5
Services automobiles et Autres Services	66,8	68,9	- 2,1
Total	146,2	160,3	- 14,2

Stellantis a anticipé la nécessité de construire des offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant une protection et une mobilité sans souci. C'est dans cette perspective que la Business Unit Stellantis Assurance a pour mission de piloter les sujets assurances, les performances commerciales et de gérer les sociétés d'assurance et courtiers détenus par SFSE, ou les activités d'intermédiation en Europe, en Turquie, en Argentine et au Brésil.

SFSE propose au client final une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule, à son financement et à sa mobilité, commercialisés conjointement ou non avec l'offre de financement : l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, etc....

Pour l'ensemble du périmètre SFSE, la pénétration commerciale globale ressort à 146% soit 1,5 contrat par client financé, la baisse de 14 points par rapport à 2023 s'expliquant pour 10 points par l'intégration des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, et Jeep (FLAPJ) en 2023, en Europe comme au Brésil, et à la convergence en cours des performances, à la suite de la restructuration des entités bancaires, ainsi que pour 4 points par la décision du régulateur en Grande-Bretagne en février 2024 de suspension de la distribution du produit GAP.

L'évolution du mix client B2B/B2C, la nécessité d'adapter la gamme de produit afin de répondre aux nouveaux besoins des clients et l'organisation multimarque de SFSE en avril 2023 ont conduit au développement de 88 nouveaux produits de services et d'assurance, dont 28 ont été lancés durant l'année 2024 pour l'ensemble des marques de Stellantis.

Enfin, composante importante d'une offre automobile ou de mobilité, l'Assurance Automobile reste le service avec un fort potentiel de croissance et cette offre est présente sur l'ensemble des marchés où SFSE opère.

En 2024, 27,1% des véhicules financés par SFSE bénéficient d'une assurance automobile, soit une baisse de 4,6 points par rapport à 2023. Le véhicule électrique, la voiture connectée et le covoiturage sont autant d'évolutions qui impactent de

manière significative cette offre, comme par exemple l'assurance à l'usage. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confère à Stellantis et à SFSE un avantage significatif.

Les niveaux de performances commerciales atteints chaque année démontrent la pertinence de la stratégie Assurance et Services développée sur l'ensemble des marchés où SFSE est présente. En 2024, elle continue de contribuer significativement aux résultats de SFSE, à hauteur de 365 millions d'euros, en progression de 69 millions d'euros par rapport à 2023.

1.4.5 Autres informations

1.4.5.1 Salariés

Au 31 décembre 2024, l'effectif global de SFSE représente en équivalent temps plein (« ETP ») 443 collaborateurs directement salariés des différentes filiales de SFSE.

A cela s'ajoutent 427 collaborateurs de l'activité automobile dédiés et détachés à 100% sur SFSE dont la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence de Stellantis.

Les 2 745 effectifs des Sociétés en JVs dans le cadre de nos coopérations, sont comptabilisées par ailleurs par les JVs.

1.4.5.2 Parc immobilier

SFSE n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par Stellantis. Les locaux des implantations des sociétés du groupe SFSE en France et à l'étranger font l'objet de contrats de location.

1.4.5.3 Procédures judiciaires et enquêtes

SFSE ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre SFSE et de leurs conséquences sur les comptes de SFSE est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet de mises à jour régulières pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

Dans le prolongement de plusieurs notifications de la part de consommateurs au Royaume-Uni reçues en 2021 et 2023, SFSE et Stellantis Financial Services UK ("**SFS UK**") ont été formellement assignées devant la High Court of Justice of England and Wales de Londres et la Court of Session d'Edinburg, au motif qu'elles auraient, depuis le 1er septembre 2009, mis à disposition de ces consommateurs des véhicules des marques Peugeot, Citroën, DS et Vauxhall (cette dernière concernant uniquement SFS UK) équipés de moteurs diesel, qui ne respecteraient pas la réglementation en matière d'émissions polluantes.

Dans le cadre de ces procédures il est/sera notamment argué que (i) SFSE a cessé de fournir des offres de financement au Royaume-Uni depuis février 2015 et également que (ii) SFSE et SFS UK n'interviennent pas dans le process de fabrication des véhicules incriminés.

Les décisions devraient être rendues par les tribunaux susvisés au plus tôt en 2026.

1.4.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Après la fusion des activités bancaires en avril 2023 en Europe et la création de Stellantis Financial Services Europe (SFSE), la dynamique commerciale observée sur les marques nouvellement opérées par SFSE a progressé mois après mois. L'objectif est sur la prochaine année de renforcer la présence de SFSE au sein de tous les réseaux pour consolider l'activité B2C et continuer à progresser dans les activités B2B non LLD, voitures d'occasion, assurances et solutions de mobilité, de façon à finaliser la convergence de la performance au sein des différentes marques. Cette nouvelle organisation permet à SFSE de développer des solutions de financement, d'assurance et de mobilité ajustées aux besoins de ses clients et ainsi d'accélérer sa contribution au plan stratégique de Stellantis « Dare Forward 2030 ».

Par ailleurs en Europe, les changements environnementaux et réglementaires ont un impact sur les ventes avec une transition rapide vers l'électrification qui oriente l'industrie automobile vers un nouveau modèle de distribution pour les véhicules neufs. Dans ce contexte, Stellantis est amené à développer un nouveau modèle Agent/Retailer en Europe en proposant des contrats d'Agents à ses distributeurs pour cette activité et de renforcer l'omnicanalité de façon à continuer d'améliorer l'expérience client.

Ce nouveau modèle Retailer est maintenant en place depuis septembre 2023 en Autriche, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau modèle Retailer, SFSE continuera d'affirmer sa vocation à accompagner et soutenir les Marques et les Distributeurs avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle.

Au Brésil, grâce au rachat à Santander de la totalité de Stellantis Financiamentos fin 2023 et à la reprise de l'activité retail de JEEP et RAM, les volumes et la contribution du Brésil vont augmenter de façon très significative pour SFSE dans les années à venir.

Enfin parmi les rationalisations d'organisation à venir, on note le transfert de notre entité chinoise à FIDIS (société appartenant à Stellantis) prévu à ce stade au 1^{er} semestre 2025.

2 Analyses des résultats financiers

2.1 Définition des concepts du rapport de gestion et Compte de résultat

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations au **format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouvent Stellantis Financial Services Europe (SFSE) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et en mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre SFSE et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre SFSE et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et enfin, l'entité argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera SA, détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina.
- Les **informations sectorielles** au format IFRS 8 couvrent SFSE avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya, des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion. La note 24 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	2024	2023	Variation en %	2024	2023	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF ²	196	90	+ 117,8	1 878	1 814	+ 3,5
Produit net bancaire incluant le PPA OVF ²	196	90	+ 117,8	1 877	1 816	+ 3,4
Charges générales d'exploitation et assimilées ³	-71	-53	+ 34,0	-661	-660	+ 0,2
Coût du risque	-22	-3	+ 633,3	-156	-70	+ 122,9
Résultat d'exploitation	103	34	+ 202,9	1 060	1 086	- 2,4
Résultat des entités mises en équivalence ⁴	325	401	- 19,0	0	1	- 100,0
Autre résultat hors exploitation	-3	31	- 109,7	-41	71	- 157,7
Résultat avant impôts	425	466	- 8,8	1 019	1 158	- 12,0
Impôts sur les bénéfices	-16	7	- 328,6	-285	-285	+ 0,0
Résultat net	409	473	- 13,5	734	873	- 15,9

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 24 des comptes consolidés.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de -0,8m€ sur le PNB à fin Décembre 2024, contre 2 millions d'euros à fin Décembre 2023, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

³ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁴ - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé.

En août 2023, acquisition intégrale de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. et Inv. S.A. et de de Stellantis Corretora de Seguros E Serviços Ltda au Brésil. Ces sociétés sont consolidées depuis le troisième trimestre 2023.

2.2 Produit net bancaire

PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	2024	2023	Variation en %	2024	2023	Variation en %
Cient final	51	12	+ 325,0	950	1 021	- 6,9
Corporate réseau	0	1	- 100,0	311	256	+ 21,5
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	44	9	+ 388,9	365	296	+ 23,3
Non répartis et autres¹	102	68	+ 50,0	251	243	+ 3,3
Total PNB incluant le PPA OVF²	196	90	+ 117,8	1 877	1 816	+ 3,4
Total PNB hors PPA OVF²	196	90	+ 117,8	1 878	1 814	+ 3,5

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement. Inclut également 16 m€ d'annulation de l'amende antitrust italienne pour les JV.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet de -0,8 m€ sur le PNB à fin décembre 2024, contre 2 millions d'euros à fin décembre 2023, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 196 millions d'euros au 31 décembre 2024, avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine de - 6,4 millions d'euros sur le PNB.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 est en légère augmentation à 1 877 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 816 millions d'euros au 31 décembre 2023 avec un impact de la comptabilité d'hyperinflation de - 19,9 millions d'euros contre - 12,9 millions d'euros en 2023. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients, de produits des assurances et autres services proposés aux clients des marques. Au 31 décembre 2024, le PNB IFRS 8 intègre également -1 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance, ce montant était de +2 millions d'euros en 2023.

2.3 Charges générales d'exploitation et assimilés

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint - 71 millions d'euros à fin décembre 2024. L'évolution par rapport à l'année 2023 s'explique principalement par le changement de périmètre de consolidation.

Au format IFRS 8, les charges générales d'exploitation s'établissent à - 661 millions d'euros à fin décembre 2024 contre - 660 millions à fin décembre 2023.

2.4 Coût du risque

Le coût du risque au format consolidé est de - 22 millions d'euros au 31 décembre 2024. L'évolution par rapport à l'année 2023 s'explique principalement par le changement de périmètre de consolidation.

Au format IFRS 8, le coût du risque s'établit à - 156 millions d'euros soit - 0,31% des encours nets moyens, contre - 70 millions d'euros et - 0,16% des encours nets moyens en 2023.

Le coût du risque de l'activité client final au format IFRS 8 (particuliers et entreprises) s'est établi à - 158 millions d'euros soit - 0,45% des encours nets moyens. Le coût du risque de l'activité Corporate Réseaux au format IFRS 8 se traduit par un revenu de 2 millions d'euros soit 0,02% des encours nets moyens.

2.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à 103 millions d'euros en augmentation de 69 millions d'euros par rapport à 2023. Cette augmentation est induite par le changement de périmètre de consolidation de SFSE et par des revenus supplémentaires sur nos placements de trésorerie.

Le résultat d'exploitation au format IFRS 8 s'élève à 1 060 millions d'euros, en légère baisse - 2,4% par rapport à 1 086 millions d'euros en 2023.

2.6 Résultat net consolidé

Le résultat net au format consolidé ressort à 409 millions d'euros, en baisse de - 13,5%, par rapport à l'année 2023. Le résultat net au format IFRS 8 ressort à 734 millions d'euros, en baisse de - 15,9%, par rapport à l'année 2023. Ces baisses s'expliquent principalement par des impacts positifs comptabilisés en 2023, hors résultat d'exploitation, lors de la restructuration de nos activités bancaires en Europe.

3 Situation Financière

3.1 Bilan

Les actifs au 31 décembre 2024 s'élèvent à un total de 60 911 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 4,0% du fait principalement des prêts et créances sur les clients finaux.

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97	107	- 9,3	155	202	- 23,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti ³	729	793	- 8,1	1 697	2 259	- 24,9
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 280	564	+ 127,0	50 032	48 900	+ 2,3
Actifs d'impôts différés	27	34	- 20,6	171	219	- 21,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence ²	3 115	3 080	+ 1,1	0	0	0,0
Autres actifs ⁴	1 482	971	+ 52,6	8 856	6 996	+ 26,6
Total de l'actif	6 730	5 549	+ 21,3	60 911	58 576	+ 4,0

Passif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %
Dettes envers les établissements de crédit	748	503	+ 48,7	24 375	28 486	- 14,4
Dettes envers la clientèle	104	23	+ 352,2	12 396	8 163	+ 51,9
Dettes représentées par un titre	329	48	+ 585,4	11 737	9 585	+ 22,5
Passifs d'impôts différés	6	3	+ 100,0	848	817	+ 3,8
Autres passifs	416	270	+ 54,1	3 313	3 743	- 11,5
Capitaux propres	5 127	4 702	+ 9,0	8 242	7 782	+ 5,9
Total du passif	6 730	5 549	+ 21,3	60 911	58 576	+ 4,0

¹ Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 24 des comptes consolidés.

² Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé.

³ Reclassement des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement de prêts et créances à la clientèle vers les autres postes de l'actif (en IFRS8 602 millions d'euros au 31/12/24 et 708 millions d'euros au 31/12/23).

⁴ Y compris des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres pour 2 milliards d'euros au 31/12/24.

3.2 Encours de crédit

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %
Corporate réseau	0	6	- 100,0	15 393	16 497	- 6,7
Client final	1 279	558	+ 129,2	37 236	33 112	+ 12,5
Total des encours financés	1 280	564	+ 127,2	52 629	49 609	+ 6,1

En IFRS8, prise en compte dans les encours financés des contrats de location opérationnelle et des immeubles de placement (602 millions d'euros au 31/12/24 et 708 millions d'euros au 31/12/23), des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres pour 2 milliards d'euros au 31/12/24. Les encours chinois ne sont pas pris en compte au 31/12/2024.

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Variation en %
Pays du G5 ¹	0	0	+ 0,0	47 950	45 875	+ 4,5
Reste de l'Europe	(0)	0	+ 0,0	3 263	3 126	+ 4,4
Amérique Latine	1 280	445	+ 187,4	1 416	489	+ 190,2
Reste du monde ²	0	119	- 100,0	0	119	- 100,0
Total	1 280	564	+ 127,2	52 629	49 609	+ 6,1

¹ Pays du G5 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne.

² Dans le cadre de la cession prévue de Stellantis Leasing Services Co.Ltd, ses actifs et passifs ont été reclassés sur les agrégats dédiés "Actifs & Passifs destinés à être cédés".

3.3 Dépréciation des encours de crédit

Créances douteuses "S3" - Client Final	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Encours S3 (en M€)	527	477
Taux de couverture des encours S3	54,3%	48,9%
Encours S3 / Encours totaux	1,4%	1,4%

En vision IFRS8, la couverture des encours S3 a été renforcée à 54,3% (+5,4% vs 2023) en particulier sur les portefeuilles transférés en 2023 entre deux coopérations puis entre deux systèmes d'information différents en 2024.

La part des encours douteux Client Final rapportée aux encours totaux est à un niveau inchangé par rapport à l'année précédente, 1,4%.

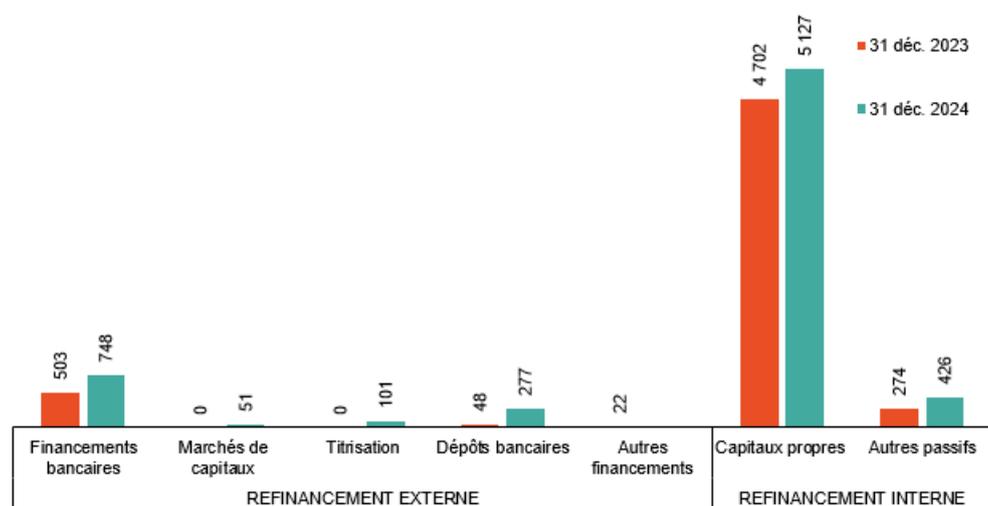
3.4 Politique de refinancement

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Financements bancaires	748	503
<i>NEU MTN</i>		
<i>Obligations</i>	51	
<i>Autres</i>		
Capitaux longs	51	0
<i>CD</i>		
<i>BT</i>		
<i>Autres</i>		
Capitaux courts	0	0
Marchés de capitaux	51	0
Titrisation	101	0
Dépôts bancaires	277	48
Autres financements		22
Total refinancement externe	1 177	573
Capitaux propres	5 127	4 702
Autres passifs	426	274
Total Bilan	6 730	5 549

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMES NON TIREES)



Sur le périmètre en partenariat, les co-entreprises pilotent leur propre financement, avec dans la majorité des cas un engagement de refinancement du partenaire.

Hors partenariat, il n'existe aucun engagement de refinancement des filiales de SFSE en Chine et au Brésil par leur actionnaire. Si un besoin de refinancement conjoncturel ou structurel venait à apparaître, il ferait l'objet d'une décision spécifique, éclairée par une analyse du contexte ayant conduit à l'apparition de ce dernier. Par conséquent, SFSE recourt pour ses filiales chinoise et brésilienne à un refinancement local en visant une diversification des sources et en veillant à la meilleure adéquation possible entre les échéances de ces dernières et celles des encours de crédit. La filiale brésilienne utilise notamment des certificats de dépôts interbancaires auprès de différentes contreparties (et plus récemment d'entités du groupe Stellantis). Compte tenu de l'augmentation récente de ses activités, d'autres sources de financement (telles qu'une titrisation privée) ont été mises en place ou sont en cours de mise en œuvre.

3.5 Sécurité de liquidité

La sécurité de la liquidité de SFSE repose sur trois piliers :

- des placements liquides auprès de contreparties de premier rang ;
- la mise en place de lignes de sécurité bilatérales avec des contreparties également de premier rang ;
- la diversification des sources de financement locales pour ses filiales chinoise et brésilienne afin de répondre aux besoins de funding dans ces pays, sans solliciter un support financier de l'entité mère.

Au 31 décembre 2024, la réserve de liquidité représentait 1185 millions d'euros (cf. note 19) dont un total d'actifs liquides de grande qualité (high quality liquid assets) de 894 millions d'euros placés à la Banque de France, le solde étant majoritairement placé sur des comptes bancaires. Le LCR consolidé de SFSE au 31 décembre 2024 est de 1062 %.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, SFSE détient une facilité de crédit engagée inutilisée à hauteur de 60 millions d'euros.

Cette facilité bancaire ne porte pas de covenant ni de restriction excédant les pratiques de marchés, avec toutefois l'élément suivant pouvant entraîner son annulation : perte de la détention directe ou indirecte par STELLANTIS de la majorité des actions SFSE.

A fin décembre 2024, la filiale brésilienne a mis en place des lignes de sécurités bancaires à hauteur de 750 MBRL avec des banques de premier rang pour disposer d'un coussin de liquidité suffisant afin de répondre à ses besoins en cas de tension sur le marché.

3.6 Notation de Crédits

Depuis la mise en place de ses partenariats, SFSE a décidé de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

4 Fonds propres, Risques, Pilier 3

4.1 Gestion du Capital

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 5 127 millions d'euros, en augmentation de 425 millions par rapport aux 4 702 millions au 31 décembre 2023. La variation de 425 millions s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2024 à hauteur de 409 millions d'euros (voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

4.1.1 Fonds propres de la Banque

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par SFSE, qui sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (Stellantis Services Ltd, Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd, Stellantis Insurance Manager Ltd, Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U. et Stellantis Corretora de Seguros E Serviços Ltda).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2024	6 730	-151	6 579
Caisse, banques centrales, CCP	894	0	894
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97	-97	0
Titres au coût amorti	18	0	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	729	-121	608
Prêts et créances sur la clientèle	1 280	0	1 280
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0
Actifs d'impôts	15	-8	7
Actifs d'impôts différés	27	-16	11
Comptes de régularisation et actifs divers	168	-93	75
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 115	228	3 343
Opérations de location opérationnelle	0	0	0
Immobilisations corporelles	2	0	2
Immobilisations incorporelles	164	-41	123
Ecarts d'acquisition	15	0	15
Actifs destinés à être cédés	206	0	206
Passifs au 31 déc. 2024	6 730	-151	6 579
Dettes envers les établissements de crédit	748	-1	747
Dettes envers la clientèle	104	28	132
Dettes représentées par un titre	329	0	329
Contrats d'assurance émis – Passif	85	-85	0
Passifs d'impôts	38	-9	29
Passifs d'impôts différés	6	-6	0
Comptes de régularisation et passifs divers	156	-78	78
Provisions	4	-1	3
Passifs destinés à être cédés	133	0	133
Capitaux propres	5 127	0	5 127

¹ Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (sociétés d'assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle. Stellantis Financial Services Europe, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Stellantis Financial Services Europe. S'agissant des coentreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Stellantis Financial Services Europe ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats non distribués ;
- Autres éléments du résultat global accumulés ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Résultat non éligible, à savoir résultat net de l'exercice 2024 car son affectation en report à nouveau ou sa distribution n'a pas encore été validée formellement ;
- Détention d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 d'entités du secteur financier (titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées). Une part de ces titres, en deçà des seuils réglementaires, est pondérée à 250%, la part excédentaire venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- Détention d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de fonds propres de catégorie 2 dans des entités du secteur financier (prêts subordonnés) ;
- Ecarts d'acquisition (« goodwill ») et autres immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés. Depuis décembre 2020, en application du Règlement délégué 2020/2176, une part des immobilisations incorporelles, plus précisément des logiciels qui ont commencé à être amortis, bénéficie d'un amortissement prudentiel spécifique permettant l'application d'une pondération préférentielle, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, y compris les flux de trésorerie prévus ;
- Corrections de valeur supplémentaires découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles. Une part de ces actifs, en deçà des seuils réglementaires, est pondérée à 250%, la part excédentaire venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de SFSE s'élèvent à 1 034 millions d'euros à fin 2024, contre 757 millions d'euros à fin 2023.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES

AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capitaux propres comptables	5 127	4 702
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	0	0
Capitaux propres prudentiels	5 127	4 702
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat non éligible ¹	-409	-280
Titres de participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-3 112	-3 054
Impôts différés actifs résultant de différences temporelles	-8	-8
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ("goodwill")	-91	-85
Impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs	0	0
Réserve de couverture de flux de trésorerie	0	-1
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-473	-517
Autres déductions prudentielles	0	0
Fonds propres prudentiels de catégorie 1	1 034	757

¹ En 2024, le résultat non éligible comprend le résultat net intégral de l'année 2024 (409 millions d'euros). En 2023, le résultat non éligible comprend le résultat net S2 2023 (197 millions d'euros) et le projet de distribution de dividendes sur le résultat net S1 2023 (83 millions d'euros).

4.1.2 Exigences de fonds propres

Stellantis Financial Services Europe utilise, pour le calcul de ses exigences en fonds propres, exclusivement l'approche standard.

Toutes les coentreprises au sein de SFSE utilisent l'approche standard, à l'exception de la France qui a l'autorisation permanente de la BCE d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode fondation).

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, SFSE confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I était de 36,4%. Il atteignait 39,9% au 31 décembre 2023.

Ratio de levier

L'Union Européenne exige un ratio de levier minimum de 3% à respecter à tout moment, depuis la mise en place de la CRR2/CRD5 en juin 2021. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte permet de gérer toute prise de risque excessif.

Le ratio de levier s'élève à 30% au 31 décembre 2024 contre 33% au 31 décembre 2023.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier depuis le régime CRD4. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

Indicateurs clés

Conformément au Règlement (UE) n°2021/637, le format des tableaux du Pilier 3 a évolué depuis le 31 décembre 2021.

TABLEAU POUR LES INDICATEURS CLES (EU KM1)

(en millions d'euros)		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 034	757
2	Fonds propres de catégorie 1	1 034	757
3	Fonds propres totaux	1 034	757
Montants d'exposition pondérés			
4	Montant total d'exposition au risque	2 841	1 897
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	36,4%	39,9%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	36,4%	39,9%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	36,4%	39,9%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autre que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,50%	0,50%
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,28%	0,28%
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,38%	0,38%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,50%	8,50%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,42%	0,29%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,92%	2,79%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,42%	11,29%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	793	596
Ratio de levier			
13	Mesure de l'exposition totale	3 397	2 299
14	Ratio de levier (%)	30%	33%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,16%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,00%	0,09%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,16%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,16%
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	846	632
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	249	162
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	177	317
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	106	41
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	802%	1556%
Ratio de financement stable net			
18	Financement stable disponible total	5 968	5 056
19	Financement stable requis total	5 041	4 255
20	Ratio NSFR (%)	118%	119%

4.2 Synthèses sur les actifs grevés

SFSE dispose d'actifs grevés au 31 décembre 2024 pour 251 millions d'euros, qui se décomposent comme suit :

- en Europe, un nantissement de 150 millions d'euros accordé par la société mère Stellantis Financial Services Europe S.A. à la succursale allemande de la société Stellantis Bank SA détenue à 50% avec BNP Paribas Personal Finance S.A., pour permettre à cette succursale allemande de réduire ses grands risques et son risque de crédit pondéré en relation avec certains de ses clients ;
- au Brésil, 101 millions d'euros correspondant aux actifs sous-jacents à l'opération de titrisation de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A., ces actifs n'ayant pas été décomptabilisés car ils ne remplissaient pas les critères de décomptabilisation d'IFRS 9.

4.3 Facteurs de risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de SFSE font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la Banque. Il rend régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques et au Comité Management des Risques de SFSE.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- Le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité, compte tenu des dispositifs de contrôle et de surveillance mis en place au premier niveau par les entités opérationnelles, au deuxième niveau par le Contrôle permanent, la Conformité, et le Risk Oversight, et au troisième niveau par l'audit ;
- La fixation du niveau de risque acceptable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de SFSE, validé par le Comité Management des Risques, le Comité d'Audit et des Risques, puis approuvé par le Conseil d'Administration ;
- La validation des méthodes ou modèles de mesure ;
- La mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALM (qui se tient dix fois par an), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (trimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

La surveillance des risques au sein des Coopérations avec SCF et BNPP PF est assurée par des Comités paritaires entre SFSE et ses partenaires et est déclinée au sein de chaque JV et entité locale dans des Comités Risques locaux.

4.3.1 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations. Indépendamment d'une politique d'acceptation prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels SFSE intervient, tant pour le niveau des défauts que pour la valeur de marché des véhicules repris.

En ce qui concerne les opérations de financement, SFSE ne supporte généralement pas de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions, et très marginalement sur certains financements dans les autres pays.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et tout au long de la durée de vie de chaque financement en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre des partenariats avec SCF et BNPP PF, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SFSE et de ses partenaires pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision des Comités centraux de SCF ou de BNPP PF.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- La fixation de lignes de crédit, et des durées de validité associées ;
- Des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

- L'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;
- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc... ;
- Les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de SFSE. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

4.3.2 Risques financiers et risques de marché

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement ou indirectement par SFSE.

La gestion des risques des sociétés communes entre SFSE et Santander et entre SFSE et BNPP PF est réalisée pays par pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander et avec le groupe BNPP.

La gestion des risques des filiales chinoise et brésilienne est réalisée par les équipes locales sous la supervision de l'actionnaire.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel SFSE est soumis dépend de la capacité :

- de ses filiales chinoise et brésilienne à trouver des financements locaux auprès de contreparties bancaires et des marchés financiers sans avoir recours à un support financier de l'entité mère ;
- des banques partenaires à honorer leur engagement de refinancement des co-entreprises respectives.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Pour les filiales de SFSE, la maîtrise du risque repose sur la diversification de leurs sources de financement afin de disposer de solutions alternatives au cas où une contrepartie serait défaillante et sans avoir recours à un support financier de l'entité mère.

Pour les co-entreprises, la maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- l'adossement des co-entreprises à des partenaires de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance et BNPP Personal Finance en Europe et BBVA en Argentine ;
- une politique de diversification des sources de financements externes définie avec la banque partenaire selon les capacités des co-entreprises : titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.

La mesure et la surveillance du risque reposent sur :

- le suivi d'indicateurs de liquidité, tels que le ratio réglementaire LCR, encadrés par des seuils d'alerte et des limites;
- des comités ALM mensuels au sein de la filiale brésilienne, de chaque co-entreprise de la coopération avec Santander Consumer Finance, des comités de trésorerie mensuels et d'un comité ALM trimestriel au sein de la co-entreprise de la coopération avec BNPP Personal Finance ainsi qu'un comité mensuel au niveau de SFSE qui se tient dix fois par an, qui permettent de suivre la mise en œuvre de la politique générale définie, les niveaux de risques actuels et anticipés, le respect des limites et les mesures prises pour corriger ou anticiper des situations exceptionnelles ;
- le Comité de Management des Risques de SFSE.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de SFSE vise à mesurer, encadrer par des limites et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Hors partenariat, les positions de taux résiduelles ainsi que les sensibilités à des scénarios de stress de la valeur économique des fonds propres (Market Value of Equity – MVE) et de la marge nette d'intérêt (Net Interest Margin – NIM) sont déterminées et présentées à chaque comité ALM pour chaque zone géographique (Europe, Brésil et Chine).

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- Une définition de la politique générale ;
- Des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- La simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- L'utilisation d'instruments dérivés si nécessaire.

La surveillance du risque repose sur le Comité ALM et le Comité Management des Risques de SFSE qui suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Par ailleurs, dans les co-entreprises, le risque de taux est de la responsabilité des partenaires bancaires. Il est également suivi dans les comités ALM mensuels de chaque co-entreprise du partenariat avec SCF ainsi que dans les comités Trésorerie mensuels et les comités ALM trimestriels de la co-entreprise du partenariat avec BNPP Personal Finance.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

SFSE est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations de placement.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les opérations de placement sont effectuées sous forme de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang.

Les utilisations des limites de SFSE sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté à chaque Comité ALM de SFSE ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Au 31/12/2024, les placements de liquidités concernent des placements à très court terme avec des contreparties bancaires de premier plan pour des montants résiduels.

Risque de change

Facteurs de risque

SFSE est soumis à deux natures de risque de change :

- Le risque de change structurel (au 31 décembre 2024, la position de change structurelle s'élève à 242,5 millions d'euros) ;
- Le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2024, la position de change opérationnelle s'élève à -0,35 million d'euros).

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de SFSE lors de chaque Comité ALM, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de SFSE.

Risques de marché

SFSE a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour but de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. SFSE s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

4.3.3 Risque de concentration

Facteurs de risque

SFSE est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration sur les contreparties bancaires.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

SFSE se conforme à la réglementation sur les grands risques (limite de 25% des fonds propres éligibles).

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque client ou groupe de clients liés présentant une concentration excessive des risques, afin d'anticiper et de gérer les risques de concentration individuelle par rapport au Risk Appetite Statement de SFSE.

La surveillance de ces limites est constante et restituée à fréquence bimestrielle au Comité Management des Risques de SFSE.

4.3.4 Risque opérationnel

Définition et facteurs de risque

SFSE définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

SFSE est exposée à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- Fraude interne ;
- Fraude externe ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Dommages aux actifs corporels ;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

SFSE est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure d'exécution et de gestion des processus.

L'identification des risques opérationnels s'appuie sur les processus de chacune des activités de la banque et est formalisée par une cartographie des risques opérationnels déclinée sur l'ensemble des activités de la banque, dans laquelle chaque risque est associé à un ou plusieurs dispositifs de contrôle.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à SFSE et aux JVs détenues en partenariat avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'Audit et des Risques côté SFSE, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels des entités détenues en partenariat avec BNPP PF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. Le suivi du risque opérationnel est présenté chaque mois au Risk Committee de la coopération avec BNPP PF.

4.3.5 Risque de modèle

Facteurs de risque

SFSE est exposée au risque de modèle principalement sur les modèles d'acceptation et de provisionnement, résultant d'erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles, ainsi que d'une qualité des données insuffisante.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La vérification de la performance des modèles est réalisée dans le cadre d'un back-testing régulier dont les résultats sont présentés au comité modèle qui se tient tous les deux mois, ainsi que dans le cadre d'audits.

4.3.6 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures, instructions et modes opératoires, la formation des collaborateurs, la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, ainsi que des contrôles.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement mais également en central sur le périmètre d'activité de SFSE siège. Chacune des filiales SFSE et chacune des entités en partenariat avec SCF évalue trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité de SFSE organisés de façon trimestrielle. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec SCF, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat.

La surveillance du risque de non-conformité des activités en partenariat avec BNPP PF fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du Comité de conformité de la coopération, auquel participent notamment la Direction Générale et la Conformité de l'entité centrale ainsi que la Conformité des partenaires.

Des réunions Conformité mensuelles assurent en complément un suivi rapproché des actions convenues lors des comités trimestriels.

4.3.7 Risque de réputation

Définition et facteurs de risque

Pour SFSE le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure liée à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne ; Il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- Le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;
- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

4.3.8 Risque des activités d'assurances et de services

Stellantis Insurance exerce une activité d'assureur au travers de ses quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux « non-vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement. Récemment, l'une des compagnies d'assurance « non-vie » a commencé à distribuer une assurance automobile.

Définition et facteurs de risque

L'activité Assureur de Stellantis Insurance est exposée à sept types de risques :

- Les risques opérationnels ;
- Les risques réglementaires de conformité, par exemple les risques liés aux actes de présentation d'offres d'assurance et actes de vente et de gestion de produits d'assurance ;
- Le risque de souscription et risque de sous-provisionnement des contrats appelés risques de souscription ;
- Les risques financiers ;
- Risques liés à la durabilité ;
- Cyber-risques ;
- Les risques stratégiques.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Elle s'organise comme suit :

Les principaux outils utilisés par la compagnie pour mesurer, contrôler et surveiller les risques sont le registre des risques et la déclaration d'appétence au risque. Ces outils documentent tous les risques auxquels les compagnies d'assurance sont exposées, ainsi que les mesures d'atténuation applicables à chaque risque.

Risque de souscription

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés mensuellement en Comité Technique et en Comité de Souscription :

- La tarification des produits en fonction des risques assurés qu'il s'agisse des affaires nouvelles ou lors du renouvellement annuel, est établie en respect des contraintes réglementaires locales à l'aide de modèles statistiques estimant la fréquence et le coût final des sinistres selon le profil du client, du financement et/ou du véhicule ; elle est revue en Comité de Tarification et Comité Technique.

Risques opérationnels

La sinistralité et toutes mesures pouvant impacter la charge sinistrale (modification de garantie, règles de souscription) sont revues, discutées et validées par le Comité Technique et le Comité de Souscription. Les produits pesant un certain poids font l'objet d'un focus particulier.

Les règles de distribution d'assurances dans chaque pays sont vérifiées et des contrôles et audits réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Une veille juridique est également réalisée en s'appuyant sur un réseau d'avocats locaux.

Les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux dérogations aux règles de souscription sont revus lors des revues mensuelles du Comité Marketing et Commerce Assurance.

Risques financiers

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement respectueuse des critères RSE qui comprend :

- Des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- Un horizon de placement moyen terme ;
- Une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- Des stress scénarios.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont présentés et revus régulièrement lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont également discutés les facteurs macro et micro pouvant affecter les risques stratégiques des compagnies.

Risques opérationnels et réglementaires

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

Cyber risques

Les cyber risques sont gérés par différentes politiques et procédures et sont discutés lors du comité informatique.

Les conclusions de ces contrôles sont partagées et discutées, le cas échéant, avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de SFSE et les plans d'actions revus a minima tous les mois, et sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors des comités de direction ainsi que des réunions du Conseil d'Administration de Stellantis Insurance

Enfin, les règles Solvency 2 entrées en vigueur en 2016 et les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité de gestion des risques (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

4.3.9 Risque stratégique

Facteurs de risque

Les facteurs de risque pouvant affecter la capacité de SFSE à mettre en œuvre sa stratégie de développement sont liés à son modèle d'activité de captive automobile ainsi qu'au contexte économique, réglementaire et concurrentiel :

- Les volumes de ventes des marques de Stellantis, leur politique marketing et les politiques de distribution ;
- Les évolutions réglementaires ou fiscales sur le niveau des émissions des véhicules ainsi que les restrictions de circulations dans certaines zones ;
- Le positionnement concurrentiel de SFSE en termes de produits et d'offre de services.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les différents facteurs de risque et leurs impacts sont intégrés dans le cadre de l'exercice budgétaire et du plan à moyen terme. Ils font également l'objet des scénarios de stress sévères dans le cadre du plan préventif de rétablissement actualisé et communiqué au régulateur tous les deux ans.

5 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne de SFSE s'articule autour de trois niveaux de contrôle, avec un premier niveau de contrôle, qui constitue le socle du dispositif et est assuré par les unités opérationnelles elles-mêmes, un second niveau assuré par des agents dédiés à ce second niveau de contrôle, et un troisième niveau, qui constitue le contrôle périodique, assuré par la fonction d'audit interne.

SFSE s'est dotée d'une charte qui définit les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne, et précise les organisations, champs d'action et missions des entités concourant à ce dispositif.

5.1 Le dispositif du contrôle permanent

5.1.1 Les contrôles de premier niveau

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles et sont effectués, en application de procédures prévoyant les divers contrôles à effectuer, par les salariés eux-mêmes dans le cadre de leurs activités ou dans le cadre de la supervision qui est assurée sur lesdites activités au sein desdites structures. Ces contrôles de premier niveau font à leur tour l'objet d'un contrôle par les fonctions de contrôle permanent dédiées (contrôles de second niveau).

5.1.2 Le contrôle permanent de second niveau

Sur le périmètre contrôlé par SFSE (sociétés contrôlées directement ou indirectement par SFSE).

Les fonctions de contrôle permanent dédiées couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales (dont les entités du groupe Stellantis assurant des prestations pour le compte de SFSE) et sont organisées autour des trois pôles suivants :

- Contrôle de la conformité ;
- Contrôle financier et comptable ;
- Contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction de vérification de la conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, à la conformité des produits et services nouveaux ou modifiés de façon significative et assure le pilotage du dispositif anticorruption. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés et est responsable de la veille réglementaire.

Les deux autres pôles sont regroupés au sein d'un département qui a pour missions d'assurer, d'une part, le contrôle des risques financiers et comptables et, d'autre part, le contrôle des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques ainsi que de certains risques de non-conformité. Ces deux pôles mènent les activités suivantes :

- évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle de premier niveau mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales ainsi que chez les prestataires ;

- réalisation de contrôles spécifiques dans l'ensemble des structures de SFSE, animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;
- émission et suivi de recommandations ;
- collecte et analyse des incidents informatiques.

Ces trois pôles s'appuient sur une cartographie des risques (risques opérationnels et de conformité auxquels SFSE est exposée) et permettent de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle en mettant en regard les risques ainsi identifiés, les pertes liées à ces risques (pertes recensées et suivies par la fonction Risques), les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.

Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits ci-dessus (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend des procédures communes et est supervisé par un Comité de conformité du partenariat (comité qui ne se substitue pas au Comité de conformité propre à SFSE).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables et aux activités opérationnelles et informatiques, le "Global Risk Committee" (GRC) de la coopération a arrêté un document qui définit notamment :

- La gouvernance, qui est assurée au niveau central par ledit Global Risk Committee, (rôle de supervision de l'ensemble du dispositif) et au niveau local par le Comité des risques locaux de chacune des JV) ;
- L'organisation cible et les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (SFSE et SCF) et local (JV).
- le contrôle des activités opérationnelles des JV par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de SFSE.

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

A l'instar de ce qui est décrit ci-dessus pour SFSE, le contrôle interne des entités comprises dans le partenariat repose sur trois lignes de défense, dont :

- Une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les entités et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de SFSE ;
- Une troisième ligne de défense assurée par l'Inspection Générale de BNPP, à l'exception des audits en matière informatique, qui sont assurés par la fonction d'audit interne de SFSE, les résultats de l'ensemble des audits réalisés étant partagés et discutés entre les deux partenaires.

Ce dispositif est supervisé par des instances dédiées instaurées dans le cadre du partenariat : un « Audit Committee », un « Risk and Collection Committee » (qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférents), et un « Compliance Committee ».

5.2 Le dispositif du contrôle périodique

Le rôle de troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne et a pour objet de vérifier la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit interne sous la forme de missions ponctuelles, selon un plan pluriannuel d'audit construit à partir d'une approche par les risques et couvrant l'ensemble des activités, organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance, sous une durée maximale de cinq ans.

5.3 La surveillance du dispositif par l'organe de surveillance

La Direction Générale (Dirigeants effectifs au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Elle en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. En application de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Directeur général de SFSE a été désigné en tant que Dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent de deuxième niveau ainsi que du contrôle périodique assuré par la fonction d'audit interne

Le dispositif de contrôle interne est suivi par l'organe de surveillance (Conseil d'Administration de SFSE), qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif, par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Risques qui se réunit au moins quatre fois par an.

Le Comité d'Audit et des Risques examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents.

Il priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives figurent la planification, supervision et revue des audits internes et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le Comité d'Audit et des Risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, il examine les comptes consolidés de la Banque et passe en revue les états financiers des filiales.

Le cas échéant, le Comité d'Audit et des Risques peut demander à consulter le Président de SFSE, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du Comité et les représentants des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques sont organisées, hors la présence de la direction de SFSE.

5.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques, ou de Comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces Comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, avec un examen des évolutions des impayés et des pertes, ainsi qu'une analyse des performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;

- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

6 Actionnariat et Gouvernance

6.1 Capital

SFSE est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 2-10 Boulevard de L'Europe, 78300 Poissy, en France. SFSE est agréée en tant qu'établissement de crédit et est soumise au contrôle du régulateur bancaire français (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le cadre de la supervision indirecte exercée par la Banque Centrale Européenne au titre du mécanisme européen de surveillance unique (MSU) ; le Groupe SFSE mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de filiales et de sociétés codétenues à 50% avec d'autres partenaires. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Son capital social s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

Le capital de SFSE est détenu par la société Stellantis N.V. (soit 9 348 181 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Stellantis N.V., à savoir la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de SFSE) et par la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de SFSE).

6.2 Conventions intra-groupe

SFSE a des liens contractuels avec des sociétés de STELLANTIS, qui réalisent des prestations de services de soutien au groupe SFSE, au titre d'un contrat de prestation de services portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, des risques de liquidité, de taux, de change et de contrepartie. Ces sociétés fournissent également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, SFSE et ses sociétés affiliées bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques de STELLANTIS.

Les sociétés susvisées sont rémunérées via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe SFSE à ce titre en 2024 se sont élevés à 151 millions d'euros.

6.3 Proposition d'affectation du résultat lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2025

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, de constater que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice 2024 de 219.068.852,73 €uros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de 2.152.797.500,32 €uros, s'élève à la somme de 2.371.866.353,05 €uros.

Il sera ensuite proposé à L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, de :

- (i) Affecter le bénéfice distribuable comme suit :
 - aux actions : 150.089.239,38 €uros ;
 - aux autres réserves : 549.964.476,92 €uros ;
 - au report à nouveau : 1.671.812.636,75 €uros ;
- (ii) Verser un dividende de 12,03 €uros par action, dont le paiement serait effectué au plus tard le 15 juin 2025 ;
- (iii) Prendre note que, au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 les dividendes versés aux actionnaires s'élevaient pour chacune de ces années à 0 €uro par action ; étant rappelé que, à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est réunie de manière extraordinaire le 14 décembre 2021, la Société a procédé à une distribution exceptionnelle d'un montant de 106.048.091 €uros, soit 8,5 €uros par action.

6.4 Gouvernance

6.4.1 Conseil d'administration

SFSE est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 67 ans (73 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 6 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés de STELLANTIS reçoivent une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur (ex-jetons de présence), les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de SFSE et s'assure de sa mise en œuvre effective par les membres de la Direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de SFSE et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration de SFSE est composé des membres suivants :

- Monsieur Philippe de ROVIRA, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Laurent GARIN, Administrateur ;
- Madame Linda JACKSON, Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot, Administrateur ;
- Madame Catherine PARISET, Administrateur ;
- Monsieur Alexandre SOREL, Administrateur et Directeur Général.

Monsieur Alexandre SOREL a été coopté en remplacement de Monsieur Rémy BAYLE lors de la réunion du Conseil d'administration du 1er mars 2024 ; cette cooptation ayant été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 10 avril 2024.

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à son terme avant l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2024 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2024 par les Administrateurs de Stellantis Financial Services Europe et les Représentants Permanents d'Administrateurs

<p>Rémy BAYLE (né le 26 décembre 1961) Directeur Général – Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 avril 2015</p> <p>Date de fin des mandats susvisés : <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : 1er mars 2024 – Directeur Général : 30 mars 2024 </p>	<p><u>Autres mandats exercés et ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Banque Stellantis France (France) - Administrateur – Compagnie pour la Location de Véhicules (France) – Président du Conseil d'Administration – Stellantis Bank (France) – Vice-Président du Conseil d'Administration – Leasys S.A.S. (France) – Administrateur – Association Française des Sociétés Financières (ASF - France) – Vice-Président
<p>Brigitte COURTEHOUX (née le 10 juillet 1971) Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 septembre 2019 Echéance du mandat : démissionnaire depuis le 1^{er} février 2025</p>	<p><u>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Free2Move S.A.S. (France) – Président – Free2Move Esolutions S.p.A. (Italie) – Administrateur – Free2Move North America Inc. (Etats-Unis) – Administrateur – Car2Go Canada Ltd. (Canada) - Administrateur <p><u>Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Kuantic (France) – Président
<p>Laurent GARIN (né le 7 avril 1955) Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 17 avril 2018 Echéance du mandat : 2030</p>	<p><u>Autres mandats exercés ou ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</u></p> <p>N/A</p>
<p>Catherine PARISET (née le 22 août 1953) Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : Echéance du mandat : 2030</p>	<p><u>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Natixis (France) - Administrateur – Generali IA (France) - Administrateur – Generali VIE (France) - Administrateur – Generali Retraite (France) – Administrateur <p><u>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</u></p> <p>N/A</p>

<p>Philippe de ROVIRA (né le 8 juin 1973) Président du Conseil d'Administration</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 février 2021 Echéance du mandat : 2026</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Autobiz (France) – Président du Conseil de Surveillance – Fidis S.p.A. (Italie) – Président du Conseil d'Administration – Automobiles Peugeot (France) – Représentant permanent de la société Stellantis N.V. au sein du Conseil d'Administration – Aramis (France) – Administrateur – Leasys S.A.S. (France) – Administrateur
	<p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Stellantis & You Belgium (Belgique) – Administrateur – Comau S.p.A. (Italie) - Administrateur

<p>Alexandre SOREL (né le 20 janvier 1971) Directeur Général – Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : – Administrateur : 1 mars 2024 – Directeur Général : 30 mars 2024</p> <p>Echéance des mandats : 2027</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Banque Stellantis France (France) – Président du Conseil d'Administration – Compagnie pour la Location de Véhicules (France) – Président du Conseil d'Administration – Stellantis Bank (France) – Vice-Président du Conseil d'Administration – Leasys S.A.S. (France) – Administrateur – Association Française des Sociétés Financières (ASF – France) – Vice-Président
	<p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Stellantis Bank (France) – Directeur Général

<p>AUTOMOBILES PEUGEOT Administrateur</p> <p>Date de 1ère nomination : 15 décembre 1982 Echéance du mandat : 2028</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – SOPRIAM (Maroc) – Administrateur – Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie) – Stellantis Production El Djazair S.P.A, anciennement Peugeot Citroën Production Algérie S.P.A. (Algérie) – Administrateur – Stellantis El Djazair (Algérie) – Administrateur – Peugeot Média Production (France) – Gérant Associé
	<p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – GLM1 (France) – Administrateur

<p>Linda JACKSON (née le 19 novembre 1958) Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au sein du Conseil d'Administration de SFSE</p> <p>Date de 1ère nomination : 22 février 2021 Echéance du mandat : 2028</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Automobiles Peugeot (France): Président du Conseil d'Administration et Directeur Général – Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd. (Chine) – Administrateur – Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd. (Chine) – Administrateur – Aramis Group (France) – Administrateur
	<p>Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2024 :</p> <p>N/A</p>

Liste des mandats exercés en 2024 par le Directeur Général Délégué non-administrateur de Stellantis Financial Services Europe

<p>Hélène BOUTELEAU (née le 22 juillet 1975) Directeur Général Délégué</p> <p>Date de 1ère nomination : 31 mars 2021 Echéance du mandat : durée calée sur celle du Directeur Général</p>	<p><u>Autres mandats exercés au cours de 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Banque Stellantis France (France) – Administrateur – Crédipar (France) – Président du Conseil d’Administration – Stellantis Bank (France) – Administrateur – Stellantis Financial Services Italia (Italie) – Administrateur – Stellantis Financial Services Espana (Espagne) – Président du Conseil d’Administration – Stellantis Espana (Espagne) – Administrateur
	<p><u>Mandats ayant pris fin au cours de 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – PSA Services Portugal (Portugal) – Manager

6.4.2 Comités

6.4.2.1 *Le Comité d'Audit et des Risques*

Au 1^{er} janvier 2025, le Comité d'Audit et des Risques est constitué des membres suivants :

- Laurent GARIN - Président
- Catherine PARISSET
- Philippe de ROVIRA

6.4.2.2 *Le Comité des Nominations*

Au 1^{er} janvier 2025, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants :

- Laurent GARIN
- Catherine PARISSET - Président
- Philippe de ROVIRA

6.4.2.3 *Le Comité des Rémunérations*

Au 1^{er} janvier 2025, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants :

- Laurent GARIN
- Catherine PARISSET - Président
- Philippe de ROVIRA

6.4.3 Commissaires aux comptes

A la suite de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 10 avril 2024, les Commissaires aux comptes de SFSE mentionnés ci-dessous ont été désignés pour une durée de 6 (six) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée en 2030 à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 - Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
6 Place de la Pyramide
92908 – La Défense Cédex

6.5 Politique d'égalité et de diversité

La diversité est une force pour SFSE et nous encourageons un environnement diversifié et inclusif, célébrant les différences que nos employés apportent au travail chaque jour. Trois principes directeurs définissent notre approche de la diversité et de l'inclusion (« D&I ») :

1. Renforcer la diversité grâce à la méritocratie : la méritocratie est essentielle chez SFSE pour stimuler la performance de l'entreprise ;
2. Respect des traditions et du contexte locaux : comprendre et respecter nos employés et leurs antécédents sont essentiels pour créer un environnement diversifié et inclusif ; et
3. Trouver un terrain d'entente mondial en tenant compte des spécificités régionales : nous respectons les spécificités de chaque contexte local lors du déploiement d'une stratégie mondiale.

En encourageant l'égalité des chances et en basant ses pratiques sur des critères de compétences et de performance, SFSE favorise l'engagement et la motivation des collaborateurs et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

Stellantis et SFSE associent leurs partenaires sociaux à cet engagement au travers la signature de l'Accord Cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui définit les règles de non-discrimination et d'égalité des chances. A ce titre toutes les parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre d'un management inclusif en se fondant sur les compétences pour l'accès à l'emploi et le développement professionnel, en reconnaissant le mérite et en prévenant toute forme de discrimination et d'intolérance. Cet accord affirme l'engagement du Groupe dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie.

1. Egalité des sexes

SFSE a adopté une politique volontariste de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. SFSE considère l'équilibre femmes-hommes dans ses postes clés comme un objectif fondamental de son développement responsable et durable et de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

Stellantis a adhéré à l'initiative des Nations Unies et de l'ONU Femmes que constitue les Women's Empowerment Principles, et qui encourage les entreprises à promouvoir l'intégration des femmes sur le lieu de travail et l'égalité des sexes. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe d'élargir sa politique de diversité et d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur lieu de travail à l'échelle mondiale.

2. Promotion de la diversité pour la cohésion sociale et la performance

Stellantis & SFSE ont volontairement formalisé leurs actions en faveur de la diversité dans son dialogue social. A l'échelle internationale, l'Accord Cadre Mondial sur la Responsabilité Sociale du Groupe s'engage à dépasser les exigences légales locales dans l'application et la promotion de la lutte contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et, plus généralement, contre l'intolérance des différences et le respect de la vie privée.

En France, un nouvel accord sur la motivation et le bien-être au travail, signé le 20 janvier 2020, réaffirme l'engagement du Groupe à garantir l'égalité de traitement sur des critères directs ou indirects, à lutter contre les préjugés, et se prévenir de toute discrimination consciente ou inconsciente, notamment en ce qui concerne les origines réelles ou supposées des personnes.

Prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence au travail

SFSE condamne toute atteinte au respect des droits et de la dignité de l'individu, les abus verbaux ou physiques, le harcèlement, la violence et la discrimination au travail. Ces comportements sont passibles de sanctions et des mesures ont été mises en place dans chaque pays pour prévenir toute forme de faute. Les collaborateurs sont régulièrement informés de ces politiques et un grand nombre de managers ont participé à des actions de sensibilisation.

Les employés victimes ou témoins de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation au travail sont informés des procédures de signalement existantes au sein de Stellantis. Ces informations précisent que l'alerte permet de mener à une enquête, de protéger les victimes, de mettre un terme aux comportements interdits ainsi que de mener une médiation ou prendre des sanctions. Les employés peuvent utiliser différents canaux d'alerte. Les responsables RH ont le devoir de prendre en charge toute situation qui semble être du harcèlement ou de la discrimination. Une procédure standard de traitement et de suivi est applicable dans tous les pays.

En novembre 2021 a été lancée l'Integrity Helpline Stellantis afin de faciliter la prise de parole et permettre le signalement de faits contraires aux principes énoncés dans le Code de Conduite de Stellantis. L'Integrity Helpline est ouverte aux fournisseurs, clients et collaborateurs de Stellantis et permet donc à ces derniers de signaler des faits de harcèlement ou de discrimination.

Management intergénérationnel

Garder les seniors au travail et motivés est l'un des engagements de responsabilité sociale d'entreprise du Groupe. L'objectif est de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, y compris les salariés âgés. Ces mesures visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer la coexistence et le transfert des connaissances comme un atout de cohésion sociale et de performance de l'entreprise.

En outre, le programme d'intégration des jeunes sur le marché du travail est enrichi par le transfert de connaissances et la formation des jeunes générations.

3. Emploi des personnes handicapées

La politique de Stellantis appliquée au sein de SFSE, en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap est mise en œuvre avec pour objectif de maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle.

II. Comptes consolidés



61, rue Henri Regnault

92075 Paris-La Défense cedex



6 place de la Pyramide

92800 Puteaux-Paris La Défense cedex

Stellantis Financial Services Europe

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de 8 320 000 €
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6 place de la pyramide
92800 Puteaux- Paris La Défense cedex
S.A.S.

434 209 797 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Stellantis Financial Services Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Stellantis Financial Services Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation et quote-part de résultat des titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
<p>Tels que présentés dans la note 8 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par votre groupe avec, d'une part, la société Santander Consumer Finance et, d'autre part, la société BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence les co-entreprises (et les entités contrôlées par ces dernières) détenues conjointement avec les partenaires.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2-A.6 « Utilisation d'estimations et d'hypothèses », la direction de votre groupe réalise des tests de dépréciation fondés sur des hypothèses de flux de trésorerie en cas d'identification d'indice de perte de valeur des titres mis en équivalence. Ces tests sont généralement basés sur la valeur d'utilité issue des plans à moyen terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats.</p> <p>Les titres mis en équivalence représentent au 31 décembre 2024 un total de 3 115 M€, pour un total bilan de 6 730 M€, et une quote-part de résultat de 325 M€ pour un résultat net part du groupe de 409 M€.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation et la quote-part de résultat des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes consolidés, de la multiplicité des entités, de leur gouvernance propre à travers les partenariats hors groupe, et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique l'évaluation de ces titres mis en équivalence. Par ailleurs, la quote-part de ce résultat mis en équivalence représente une part significative du résultat de votre groupe.</p>	<p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent, y compris le processus de consolidation des co-entreprises ; ▶ préparer et envoyer des instructions d'audit spécifiques aux auditeurs locaux des entités liées par des partenariats ; ▶ coordonner et directement superviser les travaux réalisés par les auditeurs locaux et prendre connaissance de leurs conclusions et de leurs travaux sur les zones de risques significatives ; ▶ réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) la prise de connaissance des travaux de l'audit interne et du contrôle permanent de votre groupe, (ii) l'analyse des écritures de mise en équivalence des participations et (iii) la réalisation de procédures analytiques détaillées sur le résultat ; ▶ prendre connaissance et apprécier la méthodologie retenue pour identifier les indices de perte de valeur des titres mis en équivalence, notamment dans le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; ▶ effectuer des tests de sensibilité sur les estimations, notamment le coût des capitaux propres et le taux de croissance à long terme utilisés par les co-entreprises détenues conjointement avec les partenaires ; ▶ apprécier les flux de trésorerie retenus dans les plans à moyen et long terme des co-entreprises ; ▶ réaliser des analyses corroboratives à partir des données de marché et des flux de trésorerie actualisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Stellantis Financial Services Europe par votre assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet Forvis Mazars et du 10 avril 2024 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 18 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Alexandra Kritchmar

Marjorie Blanc Lourme

Associée

Associée

2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

- 2.1 Bilan consolidé
- 2.2 Compte de résultat consolidé
- 2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres consolidés
- 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires
- 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 2.6 Notes aux états financiers consolidés
- 2.7 Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Actif		
Caisse, banques centrales	3	894
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	97
Titres au coût amorti		18
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5	729
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6, 22	1 280
Actifs d'impôts courants	23,1	15
Actifs d'impôts différés	23,1	27
Comptes de régularisation et actifs divers	7	168
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	3 115
Immobilisations corporelles	9	2
Immobilisations incorporelles	9	164
Ecart d'acquisition		15
Actifs destinés à être cédés	6, 9	206
Total de l'actif	6 730	5 549

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	10	748
Dettes envers la clientèle	11	104
Dettes représentées par un titre	12	329
Contrats d'assurance émis – Passif	13	85
Passifs d'impôts courants	23,1	38
Passifs d'impôts différés	23,1	6
Comptes de régularisation et passifs divers	14	156
Provisions	15	4
Passifs destinés à être cédés	10, 11	133
Capitaux propres	5 127	4 702
- Capitaux propres part du groupe	5 127	4 702
- Capital et réserves liées	1 162	1 162
- Réserves consolidées	4 093	3 663
- dont résultat net - part du groupe	409	473
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(128)	(123)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)	-	-
- Intérêts minoritaires	-	-
Total du passif	6 730	5 549

2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

		31.12.2024	31.12.2023
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		173	54
- Intérêts et produits au coût amorti	20	150	34
- Autres produits et charges		23	20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		9	6
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		2	1
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		7	5
Coût net de refinancement		(19)	26
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		46	27
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(67)	(18)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		6	18
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		(3)	-
- Frais d'émission		(1)	(1)
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(10)	(5)
Marge sur prestations de services d'assurance		28	5
- Produits des contrats d'assurance émis		61	50
- Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(32)	(45)
- Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis		(1)	-
Marge sur autres prestations de services		15	4
- Produits		16	4
- Charges		(1)	-
Produit Net Bancaire		196	90
Charges générales d'exploitation	21	(40)	(26)
- Personnel		(22)	(12)
- Autres charges générales d'exploitation		(18)	(14)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles	9	(31)	(27)
Résultat brut d'exploitation		125	37
Coût du risque	22	(22)	(3)
Résultat d'exploitation		103	34
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	325	401
Autres éléments hors exploitation		(3)	31
Résultat avant impôt		425	466
Impôt sur les bénéfices	23.2	(16)	7
Résultat net		409	473
- dont part du groupe		409	473
- dont intérêts minoritaires		-	-
<i>Résultat net – part du groupe – par action (en euros)</i>		<i>32,8</i>	<i>37,9</i>

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	425	(16)	409	466	7	473
- dont intérêts minoritaires			-			-
Eléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(7)	-	(7)	5	-	5
OCI des coentreprises	(1)	-	(1)	(1)	1	-
Total des éléments recyclables par résultat	(8)	-	(8)	4	1	5
- dont intérêts minoritaires			-			-
Eléments non recyclables par résultat						
OCI des coentreprises	4	(1)	3	(8)	2	(6)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4)	(1)	(5)	(4)	3	(1)
- dont intérêts minoritaires			-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	422	(17)	404	462	10	472
- dont part du groupe			404			472
- dont intérêts minoritaires			-			-

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Capital et réserves liées (1)				Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres		Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires		
<i>(en millions d'euros)</i>												
Au 31 décembre 2022 retraité (3)	199	643	320	3 200	-	-	(14)	(107)	4 241	-	4 241	
Distribution de dividendes par												
- Stellantis Financial Services Europe				-					-		-	
- les autres sociétés				-					-		-	
Résultat net (2)				473	-	-	-	-	473	-	473	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	(10)	8	(2)	-	(2)	
Variations liées à l'hyperinflation (2)				8	-	-	-	-	8	-	8	
Autre				-	(18)	-	-	-	(18)	-	(18)	
Au 31 décembre 2023	199	643	320	3 663	-	-	(24)	(99)	4 702	-	4 702	
Distribution de dividendes par :												
- Stellantis Financial Services Europe				-					-		-	
- les autres sociétés				-					-		-	
Résultat net (2)				409	-	-	-	-	409	-	409	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	(27)	22	(5)	-	(5)	
Variations liées à l'hyperinflation (2)				13	-	-	-	-	13	-	13	
Autre				-	8	-	-	-	8	-	8	
Au 31 décembre 2024	199	643	320	4 093	-	-	(51)	(77)	5 127	-	5 127	

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -13 millions d'euros sur le résultat net (-13 millions d'euros part du groupe), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur 2024 (dont +13 millions d'euros part du groupe). En 2023, l'application d'IAS 29 a entraîné un effet négatif de -8 millions d'euros sur le résultat net (dont -8 millions d'euros part du groupe), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +8 millions d'euros part du groupe).

(3) Comprend l'impact de l'entrée en vigueur de la norme IFRS17 comme suit:

+23,5 millions d'euros d'impact sur capitaux propres au 1 janvier 2022.

-4 millions d'euros d'impact au compte de résultat au 31 décembre 2022. »

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Résultat avant impôt	425	466
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et	31	27
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	16	26
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(325)	(401)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-	(31)
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	91	11
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(187)	(368)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	435	(249)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 018)	29
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	286	(45)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	38	(21)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	198	220
Impôt sur les bénéfices versé	(21)	28
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(82)	(38)
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	156	60
Flux liés aux participations	96	10
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	(4)	(52)
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	2	3
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-	(435)
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	98	494
- Autres flux liés aux participations	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(42)	(44)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(42)	(44)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	54	(34)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	-
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- à Stellantis	-	-
- aux minoritaires	-	-
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(2)	(2)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(2)	(2)
Effets de la variation des taux de change (D)	7	3
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	215	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	796	769
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	632	542
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	164	227
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 011	796
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	894	632
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	114	164
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »	3	-

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et évolution du périmètre
Note 2	Principes comptables
Note 3	Caisse, banques centrales
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 5	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti
Note 6	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti
Note 7	Comptes de régularisation et actifs divers
Note 8	Participations dans les entreprises mises en équivalence
Note 9	Immobilisations corporelles et incorporelles
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit
Note 11	Dettes envers la clientèle
Note 12	Dettes représentées par un titre
Note 13	Contrats d'assurance émis – Passif
Note 14	Comptes de régularisation et passifs divers
Note 15	Provisions
Note 16	Instruments financiers à terme
Note 17	Echéanciers et risques de liquidité
Note 18	Juste valeur des actifs financiers
Note 19	Autres engagements
Note 20	Intérêts et produits au coût amorti
Note 21	Charges générales d'exploitation
Note 22	Coût du risque
Note 23	Impôt sur les bénéfices
Note 24	Information sectorielle
Note 25	Informations relatives aux implantations
Note 26	Honoraires des Commissaires aux Comptes
Note 27	Evénements postérieurs à la clôture

Note 1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

A. Faits marquants de la période

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023, avec d'une part le développement de l'activité au sein de la nouvelle organisation mise en place en Europe depuis avril 2023, et d'autre part la croissance en Amérique du Sud, en particulier au Brésil suite à l'augmentation de la participation de 50% à 100% dans l'entité Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. ("Stellantis Financiamentos") fin août 2023.

En Europe, le regroupement des activités de financement sur une entité unique par pays a permis de rationaliser les systèmes informatiques et de simplifier les processus, tandis que l'offre produit a pu être étendue à l'ensemble des marques Stellantis. La dégradation de l'environnement économique a cependant contribué à la hausse du coût du risque et du coût de refinancement, compensée que partiellement par les économies réalisées sur les charges d'exploitation.

En Amérique du Sud, Stellantis Financial Services Europe a bénéficié d'une année totale d'activité en pleine expansion au Brésil (contre quatre mois seulement en 2023 en intégration globale vs. mise en équivalence auparavant), ainsi que d'une augmentation des volumes et de la stabilisation de la situation économique en Argentine. Une première titrisation non déconsolidante a été réalisée au Brésil en novembre, pour un montant total de 101 millions d'euros, avec maintien des actifs grevés au bilan en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif, et un investissement dans la tranche junior émise par le fonds de titrisation externe pour 18 millions d'euros. Pour la première fois, en vision consolidée, la contribution de l'Amérique du Sud au Résultat d'exploitation de Stellantis Financial Services Europe est supérieure à celle de l'Europe.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des activités de financement de Stellantis en Argentine, Stellantis Financial Services Europe a conclu, en décembre 2024, un accord avec Fidis S.p.A. en vue de l'acquisition de 50% des titres de la société de droit argentin FCA Compañia Financiera S.A.

Enfin en Chine, également en décembre 2024, PSA Finance Nederland B.V., filiale de Stellantis Financial Services Europe, a conclu un accord avec Fidis S.p.A afin de lui céder Stellantis Leasing Services Co.,Ltd détenue à 100%. Au regard de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs et passifs de Stellantis Leasing Services Co.,Ltd sont reclassés en actifs destinés à être cédés dans les états financiers consolidés de Stellantis Financial Services Europe au 31 décembre 2024.

La réalisation de ces deux transactions devrait intervenir au premier semestre 2025, après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la

concurrence et des régulateurs compétents respectivement en Argentine et en Chine.

B. Evolution du périmètre

Partenariats avec Santander Consumer Finance

En Avril 2024, la société en partenariat CREDIPAR a cédé 722,2 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS French Loans 2024. Le fonds a émis des obligations de classe A (650 millions d'euros), de classe B (36,1 millions d'euros) et de classe C (36,1 millions d'euros). CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis avril 2024, par mise en équivalence comme sa société mère.

En Juin 2024, la société en partenariat Stellantis Financial Services Italia S.P.A. a cédé 1213,2 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-1. Le fonds a émis des obligations de classe A (1 062 millions d'euros), de classe B (78 millions d'euros), de classe C (34,8 millions d'euros), de classe D (25,2 millions d'euros), et de classe E (13,2 millions d'euros). Stellantis Financial Services Italia S.P.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juin 2024, par mise en équivalence comme sa société mère.

En Septembre 2024, la société en partenariat Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. a cédé 606 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Spanish loans 2024-1. Le fonds a émis des obligations de classe A (505 millions d'euros), de classe B (29 millions d'euros), de classe C (32 millions d'euros), de classe D (22 millions d'euros), de classe E (12 millions d'euros) et de classe F (6 millions d'euros). Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis septembre 2024, par mise en équivalence comme sa société mère.

En Novembre 2024, la société en partenariat Stellantis Financial Services Italia S.P.A. a cédé 808 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-2. Le fonds a émis des obligations de classe A (708 millions d'euros), de classe B (52 millions d'euros), de classe C (23,2 millions d'euros), de classe D (16,8 millions d'euros), et de classe E (8 millions d'euros). Stellantis Financial Services Italia S.P.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis Novembre 2024, par mise en équivalence comme sa société mère.

Partenariats avec BNP Paribas Personal Finance

En juin 2024, la société en partenariat Stellantis Bank SA, succursale en Allemagne a cédé 375 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Ecarat DE 2024-1. Le fonds a émis des

obligations de classe A (338,4 millions d'euros), de classe B (9,5 millions d'euros), de classe C (9,4 millions d'euros), de classe D (4,7 millions d'euros), de classe E (4,7 millions d'euros), de classe F (3,8 millions d'euros) et de classe G (3,8 millions d'euros). Stellantis Bank SA, succursale en Allemagne conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juin 2024, par mise en équivalence comme sa société mère.

En Octobre 2024, la société Vauxhall Finance PLC, filiale au Royaume Uni de Stellantis Bank S.A., a été déconsolidée du périmètre sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2024 de Stellantis Financial Services Europe.

En Novembre 2024, la société Opel Finance SA, filiale en Suisse de Stellantis Bank S.A., a été déconsolidée du périmètre sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2024 de Stellantis Financial Services Europe.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Stellantis Financial Services Europe				31.12.2024		31.12.2023	
	Code	Directe	Indirecte		Méthode de consolidation	% Intérêts	Méthode de consolidation	% Intérêts
			ISO pays	%				
Filiales								
Financement des ventes hors Europe								
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Leasing Services Co.,Ltd	CN	-	100	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	IG	100
Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A.	BR	100	-		IG	100	IG	100
Assurance								
Stellantis Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Manager Ltd	MT	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	AR	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA	BR	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Autres sociétés								
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander Consumer Finance								
Stellantis Financial Services Belux	BE	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
Banque Stellantis France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Renting S.P.A.	IT	-	50	Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	MEE	50	MEE	50
Stellantis Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Nederland B.V.	NL	-	50	Banque Stellantis France	MEE	50	MEE	50
Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Consumer Financial Services Polska sp. z o.o.	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp. z o.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Opel Finance S.A.	CH	-	50	Stellantis Bank S.A	-	-	MEE	50
Stellantis Bank S.A	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Bank S.A., succursale en Allemagne	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
Stellantis Bank S.A., succursale en Autriche	AT	-	-		-	-	MEE	50
Stellantis Financial Services UK Limited	GB	-	50	Stellantis Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Vauxhall Finance plc	GB	-	50	Stellantis Financial Services UK Limited	-	-	MEE	50
Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	MEE	50
Entités ad hoc (1)								
- avec Santander Consumer Finance								
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS German Loans Master	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-		-	-	MEE	50
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Spanish Loans 2022-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Stella Loans 2023-1 S.R.L.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS French Leases 2023	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS French Loans 2024	FR	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-1	IT	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS Spanish Loans 2024-1	ES	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS Italian Stella Loans S.R.L. 2024-2	IT	-	-		MEE	50	-	-
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Ecarat 10 Germany	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 10 plc	GB	-	-		-	-	MEE	50
Ecarat 11 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 12 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German VAC 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
E-Carat DE SA 2024-1	DE	-	-		MEE	50	-	-
Public Auto Loans 2024	GB	-	-		MEE	50	-	-

(1) cf. Note 8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

Note 2 PRINCIPES COMPTABLES

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, Stellantis Financial Services Europe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle chez Stellantis Financial Services Europe entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées au 31 décembre 2024 sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2023, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2024.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024

Le nouveau texte d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024 et appliqués par Stellantis Financial Services Europe est le suivant :

Amendements à IAS 12 – Réforme fiscale internationale — Modèle de règles du Pilier 2

L'accord de l'OCDE sur le Pilier 2 vise à garantir que les entreprises multinationales paient un taux effectif d'imposition minimum de 15% par juridiction. De nombreux pays ont lancé des procédures législatives nationales pour promulguer ces règles d'imposition minimum mondiale. En décembre 2023, les Pays-Bas ont adopté une législation relative au Pilier 2 qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les Pays-Bas étant la juridiction de Stellantis NV, la société mère ultime de Stellantis Financial Services Europe, les règles néerlandaises du Pilier 2 sont en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2024. D'autres juridictions dans lesquelles Stellantis NV opère ont adopté une législation nationale sur le Pilier 2 à compter du 1^{er} janvier 2024, y compris la France.

Stellantis Financial Services Europe a procédé à une évaluation de l'impact de la législation française des règles du Pilier 2 et de la législation locale de ses filiales sur ses opérations. Cette évaluation a notamment consisté à analyser si les juridictions dans lesquelles Stellantis Financial Services Europe opère ont un taux effectif d'imposition Pilier 2 inférieur à 15% et à analyser les juridictions dans lesquelles Stellantis Financial Services Europe bénéficie d'incitations fiscales pour évaluer si ces règles peuvent entraîner une compensation de tout ou partie des incitations fiscales sous la forme d'un impôt complémentaire au niveau de Stellantis NV au titre du Pilier 2.

Cette évaluation a permis de conclure à un impact non significatif de la législation « Pilier 2 » sur l'impôt dont est redevable Stellantis Financial Services Europe du fait que parmi les entités constitutives de ce groupe, seules les entités maltaises sont soumises, dans leur juridiction, à un taux d'imposition effectif inférieur à 15%, avec un impact marginal.

Stellantis Financial Services Europe applique l'exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la fourniture d'informations relative aux actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 de l'OCDE, conformément aux Amendements à IAS 12 – *Réforme fiscale internationale — Modèles de règles du Pilier 2* publiés en mai 2023 et adoptés par la Commission européenne en novembre 2023.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024

Les nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2024 sont sans impact significatif pour Stellantis Financial Services Europe.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse consolidés de Stellantis Financial Services Europe est largement inspirée de la Recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2022-01 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales. Cette Recommandation a été adoptée le 8 avril 2022 par le Collège de l'ANC pour répondre aux exigences de présentation liées à la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette recommandation s'est substituée à la Recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017. Elle est applicable depuis la date de première application de la norme IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2023.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Stellantis Financial Services Europe et des sociétés françaises et étrangères composant Stellantis Financial Services Europe, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A.1 ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Stellantis Financial Services Europe et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels de Stellantis Financial Services Europe ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du XX février 2025.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les sociétés sur lesquelles Stellantis Financial Services Europe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Stellantis Financial Services Europe

Conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Stellantis Financial Services Europe détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Elimination des transactions internes

En application d'IFRS 10, les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du groupe ainsi que les opérations elles-mêmes (y compris les produits, les charges et les dividendes), sont éliminés.

Selon IAS 28.28, les profits ou les pertes découlant de transactions « d'amont » et « d'aval » entre un investisseur et une entreprise associée/coentreprise ne sont comptabilisés dans les états financiers de l'investisseur qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise.

Concernant la question de l'élimination des profits ou des pertes découlant de transactions entre coentreprises/entreprises associées, IAS 28 est muette.

Aussi une interprétation de la norme est-elle appliquée, selon laquelle l'investisseur respecte les exigences d'IAS 28 et d'IFRS 10 par analogie et élimine sa quote-part de tout profit ou perte non réalisé(e). Dans la pratique, cela revient à ne reconnaître que le profit ou la perte multipliée par le produit des pourcentages de détention dans les deux entités.

A.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Le poste « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat enregistre la quote-part du résultat net des entreprises comptabilisées selon cette méthode.

A.4 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.5 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.6 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et de l'expérience passée.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraite.

A.7 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture

A la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 – *Instruments financiers* le 1^{er} janvier 2018, Stellantis Financial Services Europe a fait le choix de continuer d'appliquer le dispositif relatif à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

Les principes de comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture sont détaillés dans le paragraphe C. Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits lorsque leur recouvrabilité est probable.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les bénéfices non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans la mesure où ce n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	10 à 60 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 – *Contrats de location* à partir du 1^{er} janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Stellantis Financial Services Europe en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, Stellantis Financial Services Europe a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin du paragraphes C.2 ci-après).

Depuis 2013, Stellantis Financial Services Europe comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;

- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes. Conformément à IAS 39.92, l'ajustement réalisé au titre de la variation de juste valeur imputable à l'élément couvert fait l'objet d'un amortissement au compte de résultat lorsqu'il porte sur la valeur comptable d'un portefeuille d'éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt et comptabilisé au coût amorti. Cet amortissement sur la durée résiduelle moyenne du portefeuille couvert débute lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert (c'est-à-dire lors de l'arrêt de la comptabilité de couverture). Ceci est appliqué pour Stellantis Financial Services Europe et ses filiales, tandis que ce sont les modalités d'application des partenaires qui s'imposent dans les sociétés mises en équivalence.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;

- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 19.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – *Etats financiers consolidés* et l'amendement IAS 27 – *Etats financiers individuels*).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Stellantis Financial Services Europe. Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Client final** :
 - o **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),

- o **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Stellantis Financial Services Europe. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – *Contrats de location* et IFRS 9 – *Instruments financiers*, en dehors des véhicules de démonstration loués dans le cadre du nouveau modèle de distribution « New Retailer Model », les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Stellantis Financial Services Europe ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

Les véhicules de démonstration loués dans le cadre du nouveau modèle de distribution « New Retailer Model » sont classés en location simple en raison du non-transfert des risques et avantages inhérents à la

propriété des véhicules. Cette qualification tient également compte de la durée des contrats, nettement inférieure à la durée de vie économique des véhicules.

En application d'IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les véhicules faisant l'objet de contrats de location simple sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles, à l'actif du bilan pour leur valeur brute, nette du cumul des amortissements et dépréciations. Les amortissements sont calculés sur une base amortissable correspondant à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle en fin de contrat et sont rapportés au résultat de manière linéaire sur la durée restante du contrat. La valeur résiduelle est estimée en date d'acquisition et est revue à minima chaque trimestre. Les dépréciations sont déterminées et comptabilisées conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

Au compte de résultat, les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (« stages ») dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Stellantis Financial Services apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Stellantis Financial Services Europe à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit

depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Les procédures de Stellantis Financial Services Europe prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

D. Activités d'assurance

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, qui a remplacé la norme transitoire IFRS 4, a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB.

Depuis sa publication, elle a fait l'objet de nombreux échanges entre les différentes parties prenantes et le normalisateur. Le règlement européen d'adoption de la norme IFRS 17 a été publié le 23 novembre 2021.

IFRS 17 est entrée en vigueur de manière obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023.

La date de transition à IFRS 17 est donc le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme. Stellantis Financial Services Europe avait appliqué l'amendement IFRS 4 : *Contrats d'assurance* – exemption provisoire d'application d'IFRS 9 lui permettant de bénéficier de la prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* pour ses entités du domaine de l'assurance, afin d'aligner la date d'entrée en vigueur de cette dernière sur celle de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance* à venir, soit le 1^{er} janvier 2023.

Ses premiers états financiers reflétant l'application de cette norme ont été ceux au 30 juin 2023.

La norme IFRS 17 pose les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et indique les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque d'assurance important qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Une entité doit appliquer la norme IFRS 17 aux :

- contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) qu'elle émet ;
- contrats de réassurance qu'elle détient ;
- contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

Selon IFRS 17, un ensemble ou une série de contrats d'assurance conclus avec une même contrepartie ou avec des contreparties qui lui sont liées peut exercer, ou être destiné à exercer, un effet commercial d'ensemble. La norme prévoit qu'il peut par conséquent être nécessaire, pour pouvoir communiquer la substance de ces contrats, de traiter l'ensemble ou la série collectivement. Après revue des contrats des entités d'assurance, aucune combinaison de contrats n'a été jugée nécessaire.

Concernant la séparation des composantes d'un contrat d'assurance, aucun dérivé incorporé, aucune composante investissement distincte, aucune promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance n'ont été identifiés.

Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe qui sont dans le champ de la norme IFRS 17 sont :

- deux sociétés maltaises intégrées globalement : Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd. L'effet de l'application d'IFRS 17 à l'entité PCA Compañía de Seguros S.A. étant non significatif pour Stellantis Financial Services Europe, la norme n'a pas été appliquée à cette société ;
- deux sociétés maltaises mises en équivalence : Stellantis Insurance Europe Ltd et Stellantis Life Insurance Europe Ltd.

En application de la nouvelle norme IFRS 17, les contrats d'assurance sont évalués selon une méthode fondée sur une estimation des flux futurs de trésorerie rattachés à l'exécution des engagements de l'assureur (« fulfilment value »).

Trois modèles sont définis dans la norme.

Dans le modèle général de base dit « GMM – General Measurement Model » ou « BBA – Building Block Approach », l'évaluation des contrats fondée sur la valeur de réalisation des passifs chez le détenteur du portefeuille repose sur trois composantes :

- des flux de trésorerie futurs attendus au titre du contrat (y compris entre autres les flux sur les primes, les prestations, les frais) pondérés par leur probabilité et actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent ;
- une marge pour risque qui représente la marge/compensation que demanderait un acteur du marché pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie futurs ; et
- une marge de service contractuelle (« CSM – Contractual Service Margin ») représentant le profit non acquis au titre du contrat.

Le modèle « PAA – Premium Allocation Approach » ou « approche par répartition de la prime », une approche simplifiée, a été introduite et peut être retenue sur option dès lors que :

- la période de couverture du contrat d'assurance au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an (au sens de la frontière des contrats définie par IFRS 17) ; ou
- si l'application de la méthode simplifiée représente une approximation raisonnable des évaluations obtenues selon le modèle général de base. Selon cette approche, lors de l'évaluation initiale, l'évaluation du passif d'assurance est égale à la prime reçue lors de la comptabilisation initiale, minorée des frais d'acquisition (sauf si le choix a été fait de comptabiliser les frais d'acquisition directement en charges). Lors des évaluations

ultérieures, l'évaluation initiale des passifs d'assurance est ajustée en ajoutant les primes reçues et en soustrayant le montant de revenu comptabilisé en résultat au titre de la couverture d'assurance de la période. Lors de la survenance des sinistres, les passifs d'assurance au titre des sinistres survenus sont évalués de la même manière que celle prescrite par le modèle général.

Enfin, avec le modèle adapté dit « VFA - Variable Fee Approach », l'IASB a décidé d'adapter le modèle général pour certains contrats participatifs en introduisant une approche dite « commissions variables ».

Cette approche concerne les contrats participatifs dits « directs » qui répondent aux critères suivants :

- les termes contractuels prévoient que l'assuré participe à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés ;
- l'entité s'attend à payer une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents à l'assuré ;
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Aucun des contrats d'assurance émis ne sont participatifs donc ce troisième modèle n'est pas appliqué chez Stellantis Financial Services Europe. Les modèles d'évaluation PAA et GMM sont utilisés par les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe, dont les contrats d'assurance peuvent être répartis comme suit :

- les contrats directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture d'un an ou moins ;
- les contrats non directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture supérieure à un an parmi lesquels :
 - o les contrats identifiés comme éligibles au modèle PAA à la suite des tests d'éligibilité (aucun au 31 décembre 2024) ;
 - o les contrats identifiés comme non éligibles au modèle PAA à la suite de l'évaluation du management consécutif aux tests d'éligibilité, et pour lesquels le modèle GMM sera appliqué.

En ce qui concerne le niveau d'agrégation des contrats, l'« unité de compte » (aussi appelée « cohorte » ou « groupes ») sous IFRS 17 repose sur trois dimensions :

- les portefeuilles de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble ;
- les niveaux de rentabilité du portefeuille permettant notamment d'isoler les contrats déficitaires ;

- les cohortes annuelles qui consistent à ne pas regrouper, au sein de la même « unité de compte », des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Les contrats d'assurance des entités d'assurance maltaises sont divisés en portefeuilles, puis subdivisés par niveau de rentabilité et enfin en cohortes annuelles.

Les principales autres modalités d'application d'IFRS 17 au niveau de Stellantis Financial Services Europe sont présentées ci-dessous :

- composition de la meilleure estimation pondérée par les probabilités des flux de trésorerie d'exécution : les flux de trésorerie comprennent les primes, une estimation des sinistres, les frais d'acquisition (pour les contrats évalués selon le modèle GMM) et les charges directement attribuables à la fourniture de services d'assurance ;
- taux d'actualisation : les entités dans le champ d'application d'IFRS 17 ont le choix de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net ou de le ventiler entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Le choix a été fait de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net étant donné que la majorité des actifs financiers des entités maltaises sont évalués à la juste valeur. Le taux d'actualisation est déterminé selon l'approche ascendante (« bottom-up approach ») ;
- ajustement au titre du risque non financier : selon IFRS 17, « l'entité doit ajuster l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité qu'elle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. » La méthodologie utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier est la « Tail Value at Risk ». Le niveau de confiance utilisé pour déterminer cet ajustement est le 80^{ème} centile.
- marge sur services contractuels : elle est définie par IFRS 17 comme la composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif afférente à un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance de ce groupe. À chaque période, l'entité comptabilise en résultat net un montant de la marge sur services contractuels du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période. La marge sur services contractuels et sa reconnaissance en compte de résultat sont calculées sur la base des unités de couverture

au niveau des cohortes. Les unités de couverture sont définies selon le produit, en estimant l'ampleur d'un sinistre à tout moment au cours de la durée de vie du contrat ;

- traitement des frais d'acquisition : l'entité peut choisir de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où elle engage ces coûts pour les contrats d'assurance évalués selon le modèle PAA, ou les amortir sur la période de couverture. Les entités maltaises ont choisi de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où ces coûts sont engagés étant donné sa plus grande simplicité opérationnelle et son impact non significatif en compte de résultat ;
- valeur temps de l'argent : selon IFRS 17, pour les contrats éligibles au modèle PAA, l'entité n'est pas tenue d'ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si, au moment de la comptabilisation initiale, elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Pour les contrats comptabilisés selon le modèle PAA, les entités maltaises ne calculent pas d'intérêts capitalisés sur le passif au titre de la couverture restante dans ces situations ;
- reconnaissance du revenu : selon IFRS 17, pour les contrats comptabilisés selon le modèle PAA, l'entité doit répartir le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance :
 - o en fonction de l'écoulement du temps ; mais
 - o si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance. Il n'y a pas de groupes de contrats qui ont été identifiés où le modèle de dégagement du risque diffère de manière significative du rythme d'écoulement du temps. En d'autres termes, il n'y a pas de saisonnalité au niveau des sinistres.

Par conséquent, pour les groupes de contrats évalués dans le cadre du modèle PAA, le rythme de reconnaissance du revenu est proportionnel au rythme d'écoulement du temps (c'est-à-dire linéaire).

En ce qui concerne l'identification et la gestion des risques d'assurance, l'adoption d'IFRS 17 n'a pas modifié l'identification et la gestion des contrats d'assurance par les entités d'assurance par Stellantis Financial Services Europe. Le principal risque d'assurance de tout contrat d'assurance est la possibilité que l'événement assuré se produise et l'incertitude quant au montant de la réclamation qui en résulte. De par la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est fortuit. Les termes et conditions des contrats définissent les bases de détermination de la responsabilité des entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe en cas de survenance de l'événement assuré.

Pour un portefeuille de contrats d'assurance où la théorie des probabilités est appliquée à la tarification et au provisionnement, le principal risque auquel les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe sont confrontées dans le cadre de leurs contrats d'assurance est que les sinistres réels et les paiements de prestations dépassent la valeur comptable de leurs passifs d'assurance. Cela peut se produire parce que la fréquence ou la gravité des sinistres est supérieure à celle estimée. Les événements d'assurance sont aléatoires ; et le nombre réel de réclamations peut varier d'une année à l'autre par rapport aux estimations établies à l'aide de techniques statistiques.

L'expérience montre que plus le portefeuille de contrats d'assurance similaires est important, plus la variabilité du résultat attendu est faible. De plus, un portefeuille plus diversifié est de manière générale moins susceptible d'être affecté par un changement dans un sous-ensemble du portefeuille. Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe sont présentes dans un certain nombre d'activités d'assurance et évaluent leur exposition au niveau de chaque activité ; cependant, elles mettent davantage l'accent sur l'évaluation de l'ensemble des activités d'assurance. La stratégie de souscription des entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe consiste à diversifier le type de risque d'assurance accepté et au sein de chaque catégorie ; elles cherchent à atteindre une population à risque suffisamment large afin de réduire la variabilité du résultat attendu. Les entités d'assurance de Stellantis Financial Services Europe opèrent également dans plusieurs pays d'Europe.

Stellantis Financial Services Europe présente ses comptes d'après le format proposé par la Recommandation de l'Autorité des Normes Comptables N° 2022-01 du 8 avril 2022, selon les modalités suivantes :

- au compte de résultat, les postes additionnels relatifs aux activités d'assurance exercées sont présentés au sein du Produit Net Bancaire. En particulier, les charges générales d'exploitation directement rattachables aux contrats d'assurance sont présentées au sein du Produit Net Bancaire ;
- au bilan, les postes spécifiques aux activités d'assurance exercées sont créés. S'agissant des placements des activités d'assurance, Stellantis Financial Services Europe n'a pas retenu leur présentation dans un poste

distinct de l'actif mais leur ventilation dans les catégories comptables de l'activité bancaire.

En termes de dispositions transitoires, l'application d'IFRS 17 est dans son principe rétrospective, avec néanmoins des mesures de simplification possibles lorsque les informations pour une approche totalement rétrospective ne sont pas disponibles à la date de première application, suivant les critères indiqués dans la norme. Stellantis Financial Services Europe a opté pour l'approche rétrospective complète.

À la date de transition (c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2022), les entités maltaises comptabilisaient en capitaux propres, sur une base nette, toute différence entre les montants comptabilisés selon IFRS 4 et les autres normes applicables et IFRS 17. Comme expliqué ci-dessus, IFRS 17 diffère de IFRS 4 sur plusieurs aspects. Deux des différences les plus importantes concernent la notion de CSM et les unités de couverture respectives, et l'évaluation des contrats dans le champ d'application conformément à la norme IFRS 17, ce qui a entraîné une augmentation des capitaux propres, principalement en raison de la suppression des marges de risque. Conformément à la norme, Stellantis Financial Services Europe présente des informations comparatives pour l'exercice 2022. Stellantis Financial Services Europe a évalué l'impact de la première application d'IFRS 17 sur ses états financiers consolidés. L'ajustement total (après impôt) du solde du total des capitaux propres se traduit par une augmentation de 24 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022 et de 20 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023. Comme mentionné, Stellantis Financial Services Europe a retraité les informations comparatives sur l'adoption de la norme IFRS 17 et le résultat après impôt de 2022 a diminué de 4 millions d'euros en conséquence.

L'amendement publié par l'IASB le 9 décembre 2021 sur la présentation des actifs financiers dans l'information comparative permettait, sur option, d'appliquer les principes d'IFRS 9 à l'ensemble des actifs financiers de l'exercice comparatif 2022, y compris ceux décomptabilisés pendant l'exercice comparatif. Stellantis Financial Services Europe n'a pas pris cette option. Cependant, les entités maltaises ont appliqué l'approche simplifiée lors de la transition d'IAS 39 à IFRS 9 et, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 9 et d'IFRS 17, elles ont appliqué la superposition de classement à tous les actifs financiers comptabilisés au 1^{er} janvier 2022. De plus, comme le permettent ces dispositions transitoires, les entités maltaises ont décidé de ne pas appliquer les exigences de dépréciation d'IFRS 9 pour les périodes comparatives et, par conséquent, le modèle de dépréciation d'IAS 39 est toujours applicable aux périodes comparatives. Compte tenu de cela, les entités maltaises ont décidé d'appliquer le modèle de dépréciation d'IFRS 9 à compter de la date d'application initiale.

La mise en œuvre d'IFRS 9 au niveau des entités maltaises a un impact limité en termes de classement et d'évaluation, étant donné que :

- les instruments de dette détenus, classés en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39, restent évalués au coût amorti sous IFRS 9. Le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 avec une approche

selon trois catégories (« stages ») est appliqué.
les OPCVM sont évalués à la juste valeur par résultat

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, Stellantis Financial Services Europe a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).

- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques STELLANTIS, aux importateurs de véhicules neufs des marques STELLANTIS de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.

- Assurance et services : ce segment fait référence :

- aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance à leur holding maltaise, l'entité d'assurance en Argentine ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
- aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les engagements de retraite du groupe sont localisés dans les entités mises en équivalence. Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Les engagements de retraite du groupe sont essentiellement localisés dans les entités mises en équivalence.

Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif

s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation Personnel ») ;
- de la charge de désactualisation de l'engagement, nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements ;

- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 20 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 17 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	894	632
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	894	632

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité de Stellantis Financial Services Europe (cf. Note 19.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat	97	107
- Titres de placement	97	88
- OPCVM (1)	97	88
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	97	88
- dont créances rattachées	3	2
- Certificats de dépôt, bons du Trésor et Obligations	-	19
- dont obligations détenues par les sociétés d'assurance	-	2
Total	97	107

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

Note 5 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances à vue	114	166
- Comptes ordinaires débiteurs	61	107
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	61	107
- dont détenus par les sociétés d'assurance	45	30
- dont entreprises liées	7	7
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	53	59
Créances à terme	611	623
- Prêts subordonnés (2)	391	434
- dont entreprises liées	391	434
- Autres créances à terme	220	189
- dont entreprises liées	150	120
- dont détenues par les sociétés d'assurance	70	69
Créances rattachées	4	4
- dont entreprises liées	4	4
Total	729	793

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs et des comptes et prêts financiers au jour le jour affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité de Stellantis Financial Services Europe (cf. Note 19.2).

(2) En 2023, Stellantis Financial Services Europe a accordé des prêts subordonnés :

- En Février 2023, pour un montant de 105 millions d'euros, à la co-entreprise française en partenariat avec Santander Consumer Finance;
- En Avril et Juillet 2023, pour un montant de 105 millions d'euros, aux co-entreprises allemande et autrichienne en partenariat avec BNP Paribas PF.
- En Décembre 2023, pour un montant de 45 millions d'euros, à la co-entreprise française en partenariat avec Santander Consumer Finance;

En 2024, Stellantis Financial Services Europe a accordé des prêts subordonnés :

- En Décembre 2024, pour un montant de 25 millions d'euros, à la co-entreprise française en partenariat avec Santander Consumer Finance;

Note 6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

6.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Vente à crédit	1 342	445
Location avec option d'achat (1)	-	116
- Capital restant dû et intérêts à recevoir	-	116
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	(62)	3
- Etalement des coûts d'acquisition	15	3
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(77)	-
Total des créances au coût amorti	1 280	564

(1) Les prêts et créances sur la clientèle de Stellantis Leasing Services Co., Ltd, pour un montant de 173 millions d'euros au 31 décembre 2024, font l'objet d'un reclassement en actifs destinés à être cédés comme indiqué dans la note 1

6.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2024

Segment IFRS 8	Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 22.1)	Client final		Total au 31.12.2024
		Retail (B - cf renvoi A Note 22.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 22.1)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Type de financement				
Vente à crédit	-	1 338	4	1 342
Location avec option d'achat	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	(62)	-	(62)
Total des encours par segment IFRS 8	-	1 276	4	1 280

Pour 2023

Segment IFRS 8	Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 22.1)	Client final		Total au 31.12.2023
		Retail (B - cf renvoi A Note 22.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 22.1)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Type de financement				
Vente à crédit	6	432	7	445
Location avec option d'achat	-	98	18	116
Éléments intégrés au coût amorti	-	3	-	3
Total des encours par segment IFRS 8	6	533	25	564

6.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Créances nettes		
BRL	1 280	445
CNY	-	119
Total	1 280	564

6.4 Echéanciers

Pour 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	non réparti	3 mois à 6					Total au
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2024
Vente à crédit	6	136	136	264	799	1	1 342
Créances brutes	30	136	136	264	799	1	1 366
Dépréciations	(24)	-	-	-	-	-	(24)
Location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	(62)	-	-	-	-	-	(62)
Total créances nettes	(56)	136	136	264	799	1	1 280
Créances brutes	30	136	136	264	799	1	1 366
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(24)	-	-	-	-	-	(24)
Eléments intégrés au coût amorti	(62)	-	-	-	-	-	(62)

Pour 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	non réparti	3 mois à 6					Total au
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2023
Vente à crédit	-	233	146	16	50	-	445
Créances brutes	13	233	146	16	50	-	458
Dépréciations	(13)	-	-	-	-	-	(13)
Finance lease	-	19	20	29	48	-	116
Créances brutes	2	19	20	29	48	-	118
Dépréciations	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Eléments intégrés au coût amorti	3	-	-	-	-	-	3
Total créances nettes	3	252	166	45	98	-	564
Créances brutes	15	252	166	45	98	-	576
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(15)	-	-	-	-	-	(15)
Eléments intégrés au coût amorti	3	-	-	-	-	-	3

Note 7 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Débiteurs divers	53	52
- Entreprises liées	40	34
- dont activités d'assurance	13	10
- Hors groupe	13	18
- dont activités d'assurance	8	10
Dividendes à recevoir des coentreprises	39	16
- dont activités d'assurance	37	14
Etat et autres organismes sociaux	45	41
- dont activités d'assurance	36	38
Produits à recevoir	17	6
- Entreprises liées	6	6
- Hors groupe	11	-
- dont activités d'assurance	8	(2)
Charges constatées d'avance	3	10
- dont activités d'assurance	2	2
Autres comptes de régularisation	11	17
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	11	17
- dont activités d'assurance	-	-
Total	168	142

Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

8.1 Participations

	31.12.2024	31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>		
A l'ouverture	3 080	2 882
Variation de périmètre	-	(21)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(100)	92
Quote-part du résultat net	325	401
Distribution de dividendes	(220)	(234)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23	(45)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	7	5
A la clôture	3 115	3 080
- dont écart d'acquisition	-	-

La valorisation des titres de participation des entités mises en équivalence dans le cadre des partenariats n'est pas sujet à dépréciation au 31 décembre 2024. En effet, aucun indice de perte de valeur n'est apparu depuis le 31 décembre 2023.

Tableau de variation par zones géographiques

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe		Brésil	Chine		Argentine	Total
	Santander	BNP Paribas		Dongfeng	dont écart		
	Partenariat avec Consumer Finance	Personnal Finance	Santander	Peugeot Citroën	d'acquisition (2)	Vizcaya Argentaria	
Au 31 décembre 2022 retraité	2 091	718	25	37	-	11	2 882
Variation de périmètre	(288)	331	(27)	(37)	-	-	(21)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	88	4	-	-	-	-	92
Quote-part du résultat net	312	87	2	1	-	(1)	401
Distribution de dividendes	(228)	(5)	(1)	-	-	-	(234)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	(39)	1	(1)	-	(8)	(45)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	-	-	-	-	-	5	5
Au 31 décembre 2023	1 977	1 096	-	-	-	7	3 080
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(97)	(3)	-	-	-	-	(100)
Quote-part du résultat net	228	96	-	-	-	1	325
Distribution de dividendes	(90)	(130)	-	-	-	-	(220)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	27	-	-	-	(2)	23
Variations liées à l'hyperinflation (1)	-	-	-	-	-	7	7
Au 31 décembre 2024	2 016	1 086	-	-	-	13	3 115

(1) L'application de l'IAS 29 entraîne un effet négatif de -13 millions d'euros sur le résultat net (dont -7 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +7 millions d'euros part des minoritaires).

8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe
- 8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe
- 8.2.3 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander Consumer Finance et avec BNP Paribas Personal Finance ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Stellantis Financial Services Europe

8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Suite à la réorganisation de la configuration des activités de financement de Stellantis en Europe de 2023, les activités des pays Allemagne, Autriche et Royaume-Uni ont été repris par le partenaire BNP Paribas Personal Finance en Europe

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et créances sur la clientèle	30 523	30 946
Autres postes de l'Actif	6 820	5 137
Total de l'actif	37 343	36 083
Dettes de refinancement	23 216	24 212
Autres postes du Passif	10 094	7 917
Capitaux propres	4 033	3 954
Total du passif	37 343	36 083

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	3 382	3 251
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(2 234)	(2 051)
Produit Net Bancaire	1 148	1 200
Charges générales d'exploitation et assimilées	(353)	(361)
Résultat brut d'exploitation	795	839
Coût du risque	(113)	(33)
Résultat d'exploitation	682	806
Eléments hors exploitation	(32)	56
Résultat avant impôt	650	862
Impôt sur les bénéfices	(193)	(238)
Résultat net	457	624

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant		Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
	Au 31 décembre 2022 retraité	4 181	50%	2 091	(1 262)	-	829
Variation de périmètre	(577)		(288)	255		(33)	32
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	177		88	(95)		(7)	-
Résultat net de la période (2)	624		312	-		312	-
Distribution de dividendes	(455)		(228)	-		(228)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4		2	-		2	2
Au 31 décembre 2023	3 954	50%	1 977	(1 102)	-	875	(1)
Variation de périmètre	-		-	-		-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(193)		(97)	98		1	-
Résultat net de la période	457		228	-		228	-
Distribution de dividendes	(180)		(90)	-		(90)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(5)		(2)	-		(2)	2
Au 31 décembre 2024	4 033	50%	2 016	(1 004)	-	1 012	1

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 016	1 977
Total de l'actif	2 016	1 977
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 004	1 102
- Réserves consolidées - part du groupe	1 012	875
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	228	312
Total du passif	2 016	1 977

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Services Ltd.

8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Suite à la réorganisation de la configuration des activités de financement de Stellantis en Europe de 2023, les activités des pays Espagne et Italie ont été repris par le partenaire Santander Consumer Finance en Europe

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Éléments de Bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et créances sur la clientèle	18 095	17 347
Autres postes de l'Actif	2 371	3 243
Total de l'actif	20 466	20 590
Dettes de refinancement	11 874	13 403
Autres postes du Passif	6 421	4 995
Capitaux propres	2 171	2 192
Total du passif	20 466	20 590

Éléments de Résultat

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	1 726	1 635
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(1 198)	(1 127)
Produit Net Bancaire (1)	528	508
Charges générales d'exploitation et assimilées	(232)	(237)
Résultat brut d'exploitation	296	271
Coût du risque	(20)	(28)
Résultat d'exploitation	276	243
Éléments hors exploitation (2)	(7)	(16)
Résultat avant impôt	269	227
Impôt sur les bénéfices	(77)	(54)
Résultat net	192	173

(1) Dont -1 million d'euros au 31 décembre 2024 (2 millions d'euros au 31 décembre 2023) liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 24.2.

(2) Dont -€51 million au 31 décembre 2023 au titre de l'alignement avec le partenaire BNPP PF du calcul de l'amortissement de l'ajustement de la variation de juste valeur imputable au portefeuille d'encours clients couverts contre le risque de taux d'intérêt, sur les couvertures existantes en date de transaction sur le Royaume Uni, l'Allemagne et l'Autriche.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

	Capitaux propres avant		Quote-part mise en	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
(en millions d'euros)							
Au 31 décembre 2022	1 436	50%	718	(489)	-	229	(4)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	19		10			10	-
Variation de périmètre	663		331	(255)		76	(32)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	9		4	(55)		(51)	-
Résultat net de la période	173		87			87	
Distribution de dividendes	(11)		(5)			(5)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(78)		(39)	-		(39)	8
Au 31 décembre 2023	2 192	50%	1 096	(799)	-	297	(28)
Variation de périmètre	-		-	-		-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(6)		(3)			(3)	-
Résultat net de la période	192		96			96	
Distribution de dividendes	(261)		(130)			(130)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	54		27	-		27	-
Au 31 décembre 2024	2 171	50%	1 086	(799)	-	287	(28)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 086	1 096
Total de l'actif	1 086	1 096
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	799	799
- Réserves consolidées - part du groupe	287	297
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	96	87
Total du passif	1 086	1 096

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

8.2.3 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse de contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS.

Éléments de Bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Prêts et créances sur la clientèle	137	43
Autres postes de l'Actif	8	9
Total de l'actif	145	52
Dettes de refinancement	112	25
Autres postes du Passif	8	13
Capitaux propres	25	14
Total du passif	145	52

Éléments de Résultat

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	55	29
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(49)	(29)
Produit Net Bancaire	6	-
Charges générales d'exploitation et assimilées	(5)	(2)
Résultat brut d'exploitation	1	(2)
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	1	(2)
Éléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	1	(2)
Impôt sur les bénéfices	-	1
Résultat net	1	(1)

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant		Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (2)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après	
	mise en équivalence	% de mise en équivalence				mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2022	22	50%	11	(13)	-	(2)	(11)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(1)	-	-	(1)	(1)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-		-	-	-	-	-
Résultat net de la période	(1)		(1)	-	-	(1)	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(17)		(8)	-	-	(8)	(9)
Variations liées à l'hyperinflation	10		5	-	-	5	-
Au 31 décembre 2023	14	50%	7	(13)	-	(6)	(20)
Résultat net de la période	1		1	-	-	1	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3)		(2)	-	-	(2)	(1)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	13		7	-	-	7	-
Au 31 décembre 2024	25	50%	13	(13)	-	-	(21)

(1) L'application de l'IAS 29 entraîne un effet négatif de -13 millions d'euros sur le résultat net (dont -6 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +6 millions d'euros part des minoritaires).

(2) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Participations dans les entreprises mises en équivalence	13	7
Total de l'actif	13	7
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	-	(6)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	1	(1)
Total du passif	13	7

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Stellantis Financial Services Europe.

Note 9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	5	(3)	2	36	(4)	32
- Terrains et Constructions -						
Droit d'usage (1)	1	(1)	-	2	(1)	1
- Véhicules donnés en location	-	-	-	23	-	23
- Autres	4	(2)	2	11	(3)	8
Immobilisations incorporelles	437	(273)	164	398	(250)	148
- Logiciels	433	(269)	164	394	(246)	148
- dont logiciels en droit d'usage	6	(3)	3	6	(2)	4
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	442	(276)	166	434	(254)	180

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2023			31.12.2024	
	Valeur brute	Autres mouvements		Valeur brute	
	Immobilisations	Entrées	Sorties	(3)	Immobilisations
Immobilisations corporelles	36	-	-	(31)	5
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	2	-	-	(1)	1
- Véhicules donnés en location	23	-	-	(23)	-
- Autres	11	-	-	(7)	4
Immobilisations incorporelles	398	44	(10)	5	437
- Logiciels	394	44	(10)	5	433
- dont logiciels en droit d'usage	6	-	-	-	6
- Autres	4	-	-	-	4
Total	434	44	(10)	(26)	442

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2023			31.12.2024	
	Amortissements	Autres		Amortissements	
	Immobilisations	Dotations	Reprises (2)	mouvements	Immobilisations
Immobilisations corporelles	(4)	(2)	-	3	(3)
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	(1)	-	-	-	(1)
- Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-
- Autres	(3)	(2)	-	3	(2)
Immobilisations incorporelles	(250)	(29)	9	(3)	(273)
- Logiciels	(246)	(29)	9	(3)	(269)
- dont logiciels en droit d'usage	(2)	(1)	-	-	(3)
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(254)	(31)	9	-	(276)

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

(2) Y compris reprises d'amortissements liées aux cessions.

(3) Les immobilisations corporelles y compris les locations opérationnelles de Stellantis Leasing Services Co.Ltd, pour un montant de 24 millions d'euros au 31 décembre 2024, font l'objet d'un reclassement en actifs destinés à être cédés comme indiqué dans la note 1.

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit

10.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes à vue hors groupe	1	2
- Comptes ordinaires créditeurs	1	2
Dettes à terme hors groupe (1)	691	466
- Bancaires classiques	691	466
Dettes rattachées	56	35
Total des dettes au coût amorti	748	503

(1) Les dettes envers les établissements de crédit de Stellantis Leasing Services Co.,Ltd, pour un montant de 107 millions d'euros au 31 décembre 2024, font l'objet d'un reclassement en passifs destinés à être cédés comme indiqué dans la note 1

10.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	1	-	2	-
CNY	-	-	-	80
BRL	-	691	-	386
Total	1	691	2	466

10.3 Echéancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	100	51
3 à 6 mois	93	75
6 mois à 1 an	134	65
1 an à 5	364	275
+ 5 ans	-	-
Total	691	466

Note 11 Dettes envers la clientèle

11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes à vue	3	1
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau	3	1
- Hors groupe	3	1
Dettes à terme (1)	99	22
- Entreprises liées	99	22
Dettes rattachées	2	-
- dont comptes à terme	2	-
Total des dettes au coût amorti	104	23

(1) Les dettes envers la clientèle de Stellantis Leasing Services Co.,Ltd, pour un montant de 23 millions d'euros au 31 décembre 2024, font l'objet d'un reclassement en passifs destinés à être cédés comme indiqué dans la note 1

11.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2024		31.12.2023	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	3	-	1	-
CNY	-	-	-	22
BRL	-	99	-	-
Total	3	99	1	22

Note 12 Dettes représentées par un titre

12.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Autres dettes représentées par un titre	310	41
Dettes rattachées	19	7
Total des dettes au coût amorti	329	48

12.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
BRL	310	41
Total	310	41

La position de change résiduelle de Stellantis Financial Services Europe est présentée dans la Note 16.

12.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
0 à 3 mois	60	2
3 à 6 mois	29	2
6 mois à 1 an	37	8
1 an à 5	184	29
+ 5 ans	-	-
Total	310	41

Note 13 Contrats d'assurance émis – Passif

13.1 Mouvement du passif des contrats d'assurance

2024

(en millions d'euros)

	PAA	GMM	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	34	52	86
Résultat du service d'assurance	(23)	(6)	(29)
Flux de trésorerie	17	10	27
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	1	1
Autre	-	-	-
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	28	57	85

2023

(en millions d'euros)

	PAA	GMM	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2022	34	39	73
Résultat du service d'assurance	(10)	4	(6)
Flux de trésorerie	11	9	20
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	1	1
Autre	(1)	(1)	(2)
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	34	52	86

13.2 Mouvement du passif des contrats d'assurance analysé entre le passif pour couverture restante et le passif pour sinistres survenus - PAA

2024

	Passif pour couverture restante	Compo- sante de perte	Passif pour sinistres survenus (1)	Passif pour sinistres survenus - Ajustement de risque	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	17	6	10	1	34
Résultat du service d'assurance	(30)	(4)	12	(1)	(23)
Produits d'assurance	(34)	-	(30)	-	(64)
Charges service d'assurance	4	(4)	42	(1)	41
Sinistres survenus et autres charges	-	(7)	35	-	28
Autres charges directement rattachables payées	-	-	3	-	3
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	4	-	-	-	4
Variations liées aux services passés : variation des passifs pour sinistres survenus	-	-	4	(1)	3
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	3	-	-	3
Composantes d'investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	31	-	(14)	-	17
Primes reçues	38	-	-	-	38
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(7)	-	-	-	(7)
Sinistres	-	-	(10)	-	(10)
Autres charges directement rattachables payées	-	-	(4)	-	(4)
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-
Autre	-	-	-	-	-
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	18	2	8	-	28

(1) Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

<i>(en millions d'euros)</i>	Passif pour couverture restante	Compo- sante de perte	Passif pour sinistres survenus (1)	Passif pour	Total
				sinistres survenus - Ajustement de risque	
Contrats d'assurance émis au 31.12.2022	16	3	12	3	34
Résultat du service d'assurance	(14)	3	3	(2)	(10)
Produits d'assurance	(17)	-	(12)	-	(29)
Charges service d'assurance	3	3	15	(2)	19
Sinistres survenus et autres charges	-	(4)	19	-	15
Autres charges directement rattachables payées	-	-	2	-	2
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	3	-	-	-	3
Variations liées aux services passés : variation des passifs pour sinistres survenus	-	-	(6)	(2)	(8)
Pertes sur contrats déficitaires et reprises de ces pertes	-	7	-	-	7
Composantes d'investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie	15	-	(4)	-	11
Primes reçues	18	-	-	-	18
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(3)	-	-	-	(3)
Sinistres	-	-	(2)	-	(2)
Autres charges directement rattachables payées	-	-	(2)	-	(2)
Charges financières des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-
Autre	-	-	(1)	-	(1)
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	17	6	10	1	34

(1) Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

13.3 Mouvement du passif des contrats d'assurance analysé par composantes - GMM

2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque non financier	Marge de services contractuels (1)	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	10	25	17	52
Résultat du service d'assurance	19	(13)	(12)	(6)
Variations liées au service futur	6	(10)	(1)	(5)
Evolution des estimations ajustant la marge sur services contractuels	8	-	(8)	-
Modifications des estimations entraînant des pertes sur les contrats déficitaires ou une reprise de ces pertes	4	(12)	-	(8)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(6)	2	7	3
Variations liées au service actuel	10	(4)	(11)	(5)
Marge sur services contractuels reconnue pour les services fournis	-	-	(11)	(11)
Modification de l'ajustement pour risque non financier pour le risque expiré	-	(4)	-	(4)
Ajustements d'expérience - relatifs aux charges de services d'assurance	10	-	-	10
Variations liées au service passé	3	1	-	4
Flux de trésorerie	10	-	-	10
Primes reçues	48	-	-	48
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(14)	-	-	(14)
Sinistres et autres charges payées	(20)	-	-	(20)
Autres charges directement rattachables payées	(4)	-	-	(4)
Charges financières des contrats d'assurance émis	1	-	-	1
Autre	-	-	-	-
Contrats d'assurance émis au 31.12.2024	40	12	5	57

(1) Inclut les nouveaux contrats et contrats évalués avec la méthode rétrospective lors de la transition.

2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque non financier	Marge de services contractuels (1)	Total
Contrats d'assurance émis au 31.12.2022	13	16	10	39
Résultat du service d'assurance	(13)	9	8	4
Variations liées au service futur	(13)	12	18	17
Evolution des estimations ajustant la marge sur services contractuels	(14)	(3)	16	(1)
Modifications des estimations entraînant des pertes sur les contrats déficitaires ou une reprise de ces pertes	12	4	-	16
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(11)	11	2	2
Variations liées au service actuel	2	(2)	(10)	(10)
Marge sur services contractuels reconnue pour les services fournis	-	-	(10)	(10)
Modification de l'ajustement pour risque non financier pour le risque expiré	-	(2)	-	(2)
Ajustements d'expérience - relatifs aux charges de services d'assurance	2	-	-	2
Variations liées au service passé	(2)	(1)	-	(3)
Flux de trésorerie	9	-	-	9
Primes reçues	28	-	-	28
Flux de trésorerie d'acquisition payés	(12)	-	-	(12)
Sinistres et autres charges payées	(7)	-	-	(7)
Autres charges directement rattachables payées	-	-	-	-
Charges financières des contrats d'assurance émis	1	-	-	1
Autre	-	-	(1)	(1)
Contrats d'assurance émis au 31.12.2023	10	25	17	52

(1) Inclut les nouveaux contrats et contrats évalués avec la méthode rétrospective lors de la transition.

Note 14 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs	49	51
- Entreprises liées (1)	45	48
- dont activités d'assurance	2	2
- Hors groupe	4	3
- dont activités d'assurance	2	2
Dettes Financières	3	4
- dont activités d'assurance	2	3
Etat et autres organismes sociaux	12	8
- dont activités d'assurance	9	6
Charges à payer	28	21
- Entreprises liées	5	2
- dont activités d'assurance	2	-
- Hors groupe	23	19
- dont activités d'assurance	6	4
Autres créiteurs divers	58	32
- Entreprises liées	12	9
- dont activités d'assurance	12	9
- Hors groupe	46	23
- dont activités d'assurance	43	12
Produits constatés d'avance	4	25
- Entreprises liées	-	-
- dont activités d'assurance	-	-
- Hors groupe	4	25
- dont activités d'assurance	-	25
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-
Autres comptes de régularisation	2	1
- Hors groupe	2	1
Total	156	142

(1) Il s'agit principalement de refacturations des frais informatiques et de l'assistance technique avec Stellantis Auto SAS.

Note 15 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	Variations	Ecart de conversion	31.12.2024
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	1	-	-	1
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	3	(1)	-	2
Autres provisions	7	(6)	-	1
Total	11	(7)	-	4

Note 16 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise que des positions de change opérationnelles limitées. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 22.

Dans le cadre de sa politique de placement, Stellantis Financial Services Europe limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de dépôts sur des comptes bancaires et sur les comptes de banques centrales, ont été placés ponctuellement sur des dépôts bancaires d'une maturité inférieure à 3 mois.

Position de change résiduelle de Stellantis Financial Services Europe consolidée

A. Positions de change opérationnelles

La position résiduelle à fin septembre est non significative (-0,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre +0,7 millions d'euros à fin 2023).

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte

<i>(en millions d'euros)</i>	ARS	CNY	PLN	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2024	-	68	17	158	243
<i>Rappel de la position au 31.12.2023</i>	-	65	17	70	152

La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

Note 17 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les deux postes concernés, sont donnés dans la note 6.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle et dans la note 10.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit.

Covenants

Stellantis Financial Services Europe et Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A. détiennent des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 60 millions d'euros et 117 millions d'euros.

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les deux éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par Stellantis de la majorité des actions de Stellantis Financial Services Europe;
- la perte par Stellantis Financial Services Europe de son statut bancaire.

Note 18 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Actif				
Caisse, banques centrales	894	632	894	632
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	97	107	97	107
Instruments dérivés de couverture (1)	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Titres au coût amorti	18	-	18	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	752	805	729	793
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	1 265	556	1 280	564
Passif				
Banques centrales	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (6)	750	503	748	503
Dettes envers la clientèle (3)	108	23	104	23
Dettes représentées par un titre (6)	322	48	329	48

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
- au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
- au paragraphe (6) pour les dettes.

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Stellantis Financial Services Europe sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Stellantis Financial Services Europe sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).*
- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).*

Note 19 Autres engagements

19.1 Autres engagements

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	177	183
Engagements de garantie		
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	500	575
Garanties données en faveur de la clientèle	-	2
- Stellantis Financial Services Europe	-	2
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	25

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées. (cf. Note 19.2)

Stellantis Financial Services Europe ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

19.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Stellantis Financial Services Europe correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

(en millions d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
Réserve de liquidité	1 008	798
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	894	632
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 4)	-	-
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 5)	61	107
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (cf. Note 5)	53	59
Lignes de crédit confirmées non tirées	177	183
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	177	183
Total	1 185	981

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

Note 20 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Ventes à crédit	155	23
- dont entreprises liées	-	-
Location avec option d'achat	15	12
- dont entreprises liées	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	4
- dont entreprises liées	-	3
Rémunérations des apporteurs	(16)	(4)
- Vente à crédit	(11)	(1)
- Location avec option d'achat	(5)	(3)
- Location longue durée	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Autres coûts d'acquisition	(4)	(1)
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur encaissements de garantie	-	-
Total	150	34

Note 21 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Frais de personnel	(22)	(12)
- Rémunérations	(18)	(10)
- Charges sociales	(3)	(1)
- Intéressement et participation	(1)	(1)
Autres charges générales d'exploitation	(18)	(14)
- Charges externes	(164)	(149)
- dont entreprises liées	(155)	(142)
- Refacturation	146	135
- dont entreprises liées	145	135
Total	(40)	(26)

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Code ISO pays :		
AR	(2)	(1)
FR	7	5
MT	(11)	(16)
BR	(27)	(7)
TR	(2)	(3)
CN	(5)	(4)
Total	(40)	(26)

Note 22 Coût du risque

22.1 Coût du risque et évolution de l'encours

(en millions d'euros)	Production nette et écart de conversion (1)		Coût du risque au 31.12.2024	Bilan au 31.12.2024
	31.12.2023			
Retail				
Créances stage 1	518	803	-	1 321
Créances stage 2	13	4	-	17
Créances stage 3	14	18	(8)	24
Dépôts de garantie	(1)	1	-	-
Encours brut	544	826	(8)	1 362
Dépréciations créances stage 1	(2)	-	(10)	(12)
Dépréciations créances stage 2	-	(2)	(1)	(3)
Dépréciations créances stage 3	(14)	10	(5)	(9)
Dépréciations	(16)	8	(16)	(24)
Éléments intégrés au coût amorti	5	(69)	2	(62)
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 6.2)	533	765	(22)	1 276
Coût du risque Retail			(22)	
Corporate réseaux				
Créances stage 1	5	(5)	-	-
Créances stage 2	1	(1)	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	6	(6)	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 6.2)	6	(6)	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Corporate réseaux			-	
Corporate et assimilés				
Créances stage 1	26	(22)	-	4
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	26	(22)	-	4
Dépréciations créances stage 1	(1)	1	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	(1)	1	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 6.2)	25	(21)	-	4
Récupérations sur créances amorties			-	-
Coût du risque Corporate et assimilés			-	
Encours total				
Créances stage 1	550	776	-	1 325
Créances stage 2	14	3	-	17
Créances stage 3	14	18	(8)	24
Dépôts de garantie	(1)	1	-	-
Encours brut	577	798	(8)	1 366
Dépréciations créances stage 1	(3)	1	(10)	(12)
Dépréciations créances stage 2	-	(2)	(1)	(3)
Dépréciations créances stage 3	(14)	10	(5)	(9)
Dépréciations	(17)	9	(16)	(24)
Éléments intégrés au coût amorti	4	(69)	2	(62)
Encours net (cf. renvoi Note 6.2)	564	738	(22)	1 280
Récupérations sur créances amorties			-	-
Total Coût du risque			(22)	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

22.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Corporate et assimilés			31.12.2024	31.12.2023
	Retail	Corporate réseaux			
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	(10)	-	-	(10)	(10)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	7
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	(2)	-	-	(2)	-
Reprises de dépréciations	1	-	-	1	8
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	(6)	-	-	(6)	(8)
Reprises de dépréciations	1	-	-	1	3
Pertes sur créances irrécupérables	(8)	-	-	(8)	(5)
Récupérations sur créances amorties	2	-	-	2	2
Coût du risque	(22)	-	-	(22)	(3)

Note 23 Impôt sur les bénéfices

23.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2023	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2024
	Impôts courants					
Actif	2					15
Passif	(31)					(38)
Total	(29)	(9)	-	15		(23)
Impôts différés						
Actif	34					27
Passif	(3)					(6)
Total	31	(7)	-	-	(3)	21

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

23.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2024.

A compter du 1er Janvier 2022, le taux d'imposition auquel est soumis Stellantis Financial Services Europe est passé de 28,41% à 25,83%.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Impôts courants	(9)	6
Impôts différés	(7)	1
Impôts différés de l'exercice	(9)	1
Impôts différés sur actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	2	-
Total	(16)	7

23.3 Preuve d'impôt de Stellantis Financial Services Europe

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Résultat avant impôt	425	466
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(325)	(401)
Différences permanentes	14	30
Total imposable	114	95
<i>Taux d'impôt légal applicable pour la période</i>	<i>25,8%</i>	<i>25,8%</i>
Charge d'impôt théorique	(29)	(25)
Effet des différences de taux à l'étranger	(4)	-
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	1	-
Reprise de la dépréciation Créance crédit impôt italien s/dividendes	-	15
Remboursement d'impôt aux sociétés d'assurance	15	18
Autres	(1)	(1)
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	(18)	7
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	-
- Reprise de dépréciation	2	-
Impôt sur les bénéfices	(16)	7
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>3,9%</i>	<i>0,0%</i>

23.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Ecart de conversion et autres	31.12.2024
Impôts différés actifs sur déficits reportables	21		(9)		-	-	12
Dépréciations	(2)			2		-	-
Total	19	-	(9)	2	-	-	12

Note 24 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat et après élimination des opérations réciproques.

24.1 Eléments de Bilan

Au 31 décembre 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2024	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2024
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	50 032	(48 752)	1 280
- Corporate Réseau	13 381	(13 381)	-
- Client final	36 651	(35 371)	1 280
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	155	(58)	97
Titres au coût amorti	240	(222)	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 697	(968)	729
Actifs d'impôts différés	171	(144)	27
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	-	3 115	3 115
Autres postes de l'Actif	8 616	(7 152)	1 464
Total de l'actif	60 911	(54 181)	6 730
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	24 375	(23 627)	748
Dettes envers la clientèle	12 396	(12 292)	104
Dettes représentées par un titre	11 737	(11 408)	329
Contrats d'assurance émis – Passif	112	(27)	85
Passifs d'impôts différés	848	(842)	6
Autres postes du Passif	3 201	(2 870)	331
Capitaux propres	8 242	(3 115)	5 127
Total du passif	60 911	(54 181)	6 730

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2023	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2023
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	48 900	(48 336)	564
- Corporate Réseau	16 474	(16 468)	6
- Client final	32 426	(31 868)	558
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	202	(95)	107
Titres au coût amorti	296	(296)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 259	(1 466)	793
Actifs d'impôts différés	219	(185)	34
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	-	3 080	3 080
Autres postes de l'Actif	6 700	(5 729)	971
Total de l'actif	58 576	(53 027)	5 549
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	28 486	(27 983)	503
Dettes envers la clientèle	8 163	(8 140)	23
Dettes représentées par un titre	9 585	(9 537)	48
Contrats d'assurance émis – Passif	102	(16)	86
Passifs d'impôts différés	817	(814)	3
Autres postes du Passif	3 641	(3 457)	184
Capitaux propres	7 782	(3 080)	4 702
Total du passif	58 576	(53 027)	5 549

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

24.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2024	Impact PPA OVF au 31.12.2024	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2024	Différences de présentation IFRS8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2024
Produit net bancaire	1 878	(1)	1 877	-	(1 681)	196
- Activités de financement	1 513	(1)	1 512	-	(1 359)	153
- Corporate Réseau	311	-	311	-	(311)	-
- Client final	950	-	950	-	(899)	51
- Eléments non répartis	252	(1)	251	-	(149)	102
- Assurances et services	365	-	365	-	(322)	43
Coût du Risque	(156)	-	(156)	-	134	(22)
- Activités de financement	(156)	-	(156)	-	134	(22)
- Corporate Réseau	2	-	2	-	(2)	-
- Client final	(158)	-	(158)	-	136	(22)
Résultat après coût du risque	1 722	(1)	1 721	-	(1 547)	174
- Activités de financement	1 357	(1)	1 356	-	(1 225)	131
- Corporate Réseau	313	-	313	-	(313)	-
- Client final	792	-	792	-	(763)	29
- Eléments non répartis	252	(1)	251	-	(149)	102
- Assurances et services	365	-	365	-	(322)	43
Charges générales d'exploitation et assimilées	(661)	-	(661)	-	590	(71)
Résultat d'exploitation	1 061	(1)	1 060	-	(957)	103
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	-	-	-	-	325	325
Autres éléments	(41)	-	(41)	-	38	(3)
Résultat avant impôt	1 020	(1)	1 019	-	(594)	425
Impôt sur les bénéfices	(285)	-	(285)	-	269	(16)
Résultat net	735	(1)	734	-	(325)	409

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVF au 31.12.2023	Impact PPA OVF au 31.12.2023	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2023	Différences de présentation IFRS8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2023
Produit net bancaire	1 814	2	1 816	-	(1 726)	90
- Activités de financement	1 518	2	1 520	-	(1 439)	81
- Corporate Réseau	256	-	256	-	(255)	1
- Client final	1 021	-	1 021	-	(1 009)	12
- Eléments non répartis	241	2	243	-	(175)	68
- Assurances et services	296	-	296	-	(287)	9
Coût du Risque	(70)	-	(70)	-	67	(3)
- Activités de financement	(70)	-	(70)	-	67	(3)
- Corporate Réseau	17	-	17	-	(17)	-
- Client final	(87)	-	(87)	-	84	(3)
Résultat après coût du risque	1 744	2	1 746	-	(1 659)	87
- Activités de financement	1 448	2	1 450	-	(1 372)	78
- Corporate Réseau	273	-	273	-	(272)	1
- Client final	934	-	934	-	(925)	9
- Eléments non répartis	241	2	243	-	(175)	68
- Assurances et services	296	-	296	-	(287)	9
Charges générales d'exploitation et assimilées	(660)	-	(660)	-	607	(53)
Résultat d'exploitation	1 084	2	1 086	-	(1 052)	34
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	1	-	1	-	400	401
Autres éléments	71	-	71	-	(40)	31
Résultat avant impôt	1 156	2	1 158	-	(692)	466
Impôt sur les bénéfices	(285)	-	(285)	-	292	7
Résultat net	871	2	873	-	(400)	473

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 25 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 25.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2024	Dec. 2023		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	MEE	Buenos Aires	K64
	Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	Stellantis Bank S.A., succursale en Autriche	-	MEE	Vienne	K64
BE	Stellantis Financial Services Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	MEE	MEE	Bruxelles	K64
BR	Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Fin. e Inv. S.A.	IG	FC	Sao Paulo	K64
	Stellantis Corretora de Seguros E Serviços LTDA	IG	FC	Sao Paulo	K65
CH	Opel Finance S.A.	-	MEE	Studen	K64
CN	Stellantis Leasing Services Co.,Ltd	IG	FC	Pékin	N77
DE	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	Stellantis Bank S.A., succursale en Allemagne	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	FT Auto ABS German VAC 2021	MEE	MEE	Francfort	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2021	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	E-Carat DE SA 2024-1	MEE	-	Luxembourg	K64
DZ	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
ES	Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	Auto ABS Spanish Loans 2022-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	Auto ABS Spanish Loans 2024-1	MEE	-	Madrid	K64
FR	Stellantis Financial Services Europe S.A.	IG	IG	Poissy	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Poissy	K64
	CLV	MEE	MEE	Poissy	N77
	Banque Stellantis France	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	Stellantis Bank S.A	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS German Loans 2018	-	MEE	Paris	K64
	Ecarat 10 Germany	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2023 - Fonds G	MEE	MEE	Paris	K64
	Auto ABS French Loans 2024	MEE	-	Paris	K64
GB	Stellantis Financial Services UK Limited	MEE	MEE	Redhill	K64
	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	-	MEE	Londres	K64
	Public Auto Loans 2024	MEE	-	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	-	MEE	Cardiff	K64
	Ecarat 10 PLC	-	MEE	Londres	K64
	Ecarat 11 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
Ecarat 12 PLC	MEE	MEE	Londres	K64	
IT	Stellantis Renting Italias S.P.A.	MEE	MEE	Milan	N77
	Stellantis Financial Services Italia S.P.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	-	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Stella Loans 2023-1 S.R.L.	MEE	MEE	Conegliano	K64
Auto ABS Italian Stella Loans 2024-1 S.R.L.	MEE	-	Conegliano	K64	
Auto ABS Italian Stella Loans 2024-2 S.R.L.	MEE	-	Conegliano	K64	
MT	Stellantis Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	Stellantis Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
NL	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	Stellantis Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
PL	Stellantis Consumer Financial Services Polska sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
	Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
TR	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

- Section K : Services financiers et assurances

- K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite

- K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire

- Section N : Activités de services administratifs et de soutien

- N77 - Location et location-bail

- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles

- G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Note 25.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)

Code ISO pays	Eléments du compte de résultat								Effectifs (2)
	Résultat avant impôt				dont quote-part du résultat net des entreprises mises en				
	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Total	équivalence	Impôt courant	Impôt différé		
AR	-	7	18	17	1	(5)	(3)	7	
AT	-			5	5				
BE	-			5	5				
BR	-	186	82	34	-	(12)	3	308	
CH	-			(1)	(1)				
CN	-	20	10	3	-	(1)	-	45	
DE	-			45	45				
DZ	-	-	-	-		-	-	-	
ES	-			15	15				
FR	-	64	61	186	139	(15)	-	-	
GB	-			41	41				
IT	-			39	39				
MT	-	12	12	13	24	25	(7)	75	
NL	-	6	6	13	7	-	-	-	
PL	-			5	5				
TR	-	7	7	5		(1)	-	8	
Total	-	302	196	425	325	(9)	(7)	443	

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Stellantis Financial Services Europe consolidées par intégration globale au 31 décembre 2024.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 26 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Deloitte		Mazars		Ernst & Young		Others	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
<i>(en millions d'euros)</i>								
Audit								
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels								
- Emetteur	0,2	-	0,2	0,2	-	0,2	-	-
- Filiales intégrées globalement	0,3	-	-	-	-	0,2	-	0,2
- dont France	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	0,2	-
Total	0,5	-	0,2	0,2	-	0,4	0,2	0,2

Note 27 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2024 et le 21 février 2025, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de SFS, aucun autre événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

III. Comptes sociaux



61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex



6 place de la Pyramide
92800 Puteaux- Paris La Défense cedex

Stellantis Financial Services Europe

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de 8 320 000 €
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92800 Puteaux - Paris-La Défense Cedex
S.A.S.
434 209 797 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Stellantis Financial Services Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Stellantis Financial Services Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion d'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées, figurant au bilan de la société Stellantis Financial Services Europe au 31 décembre 2024 pour un montant net de 2 063 M€, représentent un poste significatif du bilan.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1-B et 5 de l'annexe aux comptes annuels, ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires, et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>La détermination de cette valeur d'utilité requiert l'exercice de jugements par la direction, notamment dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre à des éléments historiques comme la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes. Ils peuvent également correspondre à une analyse multicritère tenant compte notamment de l'actif net social et des éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, issues généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats.</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées les participations et les entreprises liées peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à l'établissement de prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les procédures présentées ci-après.</p> <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la concordance entre les actifs nets retenus dans le calcul de la valeur d'utilité et les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ;▶ étudier la documentation des ajustements et des retraitements opérés sur les actifs nets retenus. <p>Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ apprécier la cohérence des perspectives de rentabilité utilisées avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par la gouvernance des entités concernées, en prenant en compte le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;▶ analyser les perspectives de rentabilité utilisées par le passé en les comparant aux données financières correspondantes réalisées. <p>Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres évalués.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Stellantis Financial Services Europe par votre assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet Forvis Mazars et du 10 avril 2024 pour le cabinet Deloitte & associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & associés Audit dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de

déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 18 avril 2025
Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Alexandra Kritchmar
Associée

Majorie Blanc Lourme
Associée

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2024 de la société Stellantis Financial Services Europe

Les états financiers de Stellantis Financial Services Europe arrêtés au 31 décembre 2024 traduisent les évolutions de la banque dans les deux domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;
- en tant que facilitateur de paiement avec l'activité de E-payment en soutien aux opérations commerciales du Groupe Stellantis en Europe.

Stellantis Financial Services Europe est par ailleurs la holding d'un sous-groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

Faits marquants de la période

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023, avec d'une part le développement de l'activité au sein de la nouvelle organisation mise en place en Europe depuis avril 2023, et d'autre part la croissance en Amérique du Sud, en particulier au Brésil suite à l'augmentation de la participation de 50% à 100% dans l'entité Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. ("Stellantis Financiamentos") fin août 2023.

En Europe, le regroupement des activités de financement sur une entité unique par pays a permis de rationaliser les systèmes informatiques et de simplifier les processus, tandis que l'offre produit a pu être étendue à l'ensemble des marques Stellantis. La dégradation de l'environnement économique a cependant contribué à la hausse du coût du risque et du coût de refinancement, compensée que partiellement par les économies réalisées sur les charges d'exploitation.

En Amérique du Sud, Stellantis Financial Services Europe a bénéficié d'une année totale d'activité en pleine expansion au Brésil (contre quatre mois seulement en 2023 en intégration globale vs. mise en équivalence auparavant), ainsi que d'une augmentation des volumes et de la stabilisation de la situation économique en Argentine. Une première titrisation non déconsolidante a été réalisée au Brésil en novembre, pour un montant total de 101 millions d'euros, avec maintien des actifs grevés au bilan en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif, et un investissement dans la tranche junior émise par le fonds de titrisation externe pour 18 millions d'euros. Pour la première fois, en vision consolidée, la contribution de l'Amérique du Sud au Résultat d'exploitation de Stellantis Financial Services Europe est supérieure à celle de l'Europe.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des activités de financement de Stellantis en Argentine, Stellantis Financial Services Europe a conclu, en décembre 2024, un accord avec Fidis S.p.A. en vue de l'acquisition de 50% des titres de la société de droit argentin FCA Compañía Financiera S.A.

Enfin en Chine, également en décembre 2024, PSA Finance Nederland B.V., filiale de Stellantis Financial Services Europe, a conclu un accord avec Fidis S.p.A afin de lui céder Stellantis Leasing Services Co.,Ltd détenue à 100%. Au regard de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs et passifs de Stellantis Leasing Services Co.,Ltd sont reclassés en actifs destinés à être cédés dans les états financiers consolidés de Stellantis Financial Services Europe au 31 décembre 2024.

La réalisation de ces deux transactions devrait intervenir au premier semestre 2025, après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents respectivement en Argentine et en Chine.

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2024 est ressorti à 219 millions d'euros contre 368 millions d'euros en 2023, en baisse de 149 millions d'euros. La variation résulte principalement des éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire enregistre une diminution de 48 millions d'euros, essentiellement imputable à une baisse de 73 millions d'euros des dividendes perçus durant l'exercice, combinée à une hausse de 23 millions d'euros des produits d'intérêts afférents aux dépôts effectués à la Banque Centrale ainsi qu'aux prêts subordonnés.
- Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 2 millions (baisse de 22 millions d'euros par rapport à 2023).
- Les dotations aux amortissements sont stables.
- Les gains sur actifs immobilisés sont en forte baisse de 75 millions d'euros, expliquée par le montant exceptionnel enregistré en 2023 lors de la vente de PSA Bank Deutschland à Stellantis Bank, ainsi que par les dotations pour dépréciation sur les titres de participation de l'exercice.

Bilan

Le total du bilan ressort à 3 713 millions d'euros à fin 2024 contre 3 398 millions d'euros à fin 2023. Les éléments notables sont les suivants.

A l'actif

- La réserve de liquidités de Stellantis Financial Services Europe s'élève à 903 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 644 millions en décembre 2023, variation principalement liée aux dividendes reçus des entités mises en équivalence.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises s'élèvent à 2 063 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 046 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Cette hausse de 17 millions s'explique principalement par des augmentations de capital de Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito Financiamento e Investimento S.A pour

122 millions d'euros et d'une réduction de capital de Stellantis Financial Services Espana S.A. de 92,5 millions d'euros ainsi qu'une dotation de provisions sur les titres de participation de 13 millions d'euros.

Au passif

- Les comptes ordinaires bancaires sont en hausse de 67 millions d'euros, principalement due à un placement de 63 millions d'euros réalisé sur le compte ordinaire des Pays-Bas.
- Les capitaux propres sont en hausse de 219 millions d'euros correspondant au résultat de l'exercice 2024.

Hors-bilan

La variation des postes de hors bilan est liée à la variation des engagements de garantie donnés en faveur d'entreprises liées au titre des lignes bancaires bilatérales (fin de la garantie de 75 millions d'euros accordée à Crédipar).

3.3 Bilan au 31 Décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		1 481 103	1 212 682
- Caisse, banques centrales, CCP	2	894 336	632 008
- Créances sur les établissements de crédit	3	586 767	580 674
Opérations avec la clientèle	4	1	246
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5	2 062 642	2 045 599
Immobilisations incorporelles	6	116 912	101 243
Immobilisations corporelles	6	634	746
Autres actifs	7	41 626	28 575
Comptes de régularisation	8	10 019	8 594
Total de l'actif		3 712 937	3 397 685
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		69 687	2 351
- Dettes envers les établissements de crédit	9	69 687	2 351
Opérations avec la clientèle	10	31 299	6 910
Autres passifs	11	60 278	60 629
Comptes de régularisation	12	16 009	12 601
Provisions	13	1 400	-
Capitaux propres	14	3 534 264	3 315 194
- Capital souscrit		199 620	199 620
- Primes d'émission		642 815	642 815
- Réserves		319 962	319 962
- Report à nouveau		2 152 798	1 784 957
- Résultat de l'exercice		219 069	367 841
Total du passif		3 712 937	3 397 685

Les totaux du bilan actif et passif ventilés en Euros/Devises est détaillé dans la Note 15.

3.4 Hors-bilan au 31 Décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Engagements donnés		
Engagements de garantie	500 239	577 075
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	500 000	575 300
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	-	-
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	239	1 775
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	60 000	90 000
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	60 000	90 000
Engagements de garantie	-	115
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	-	115

3.5 Compte de résultat au 31 Décembre 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts et produits assimilés		65 734	42 989
- Sur opérations avec les établissements de crédit	16	35 329	20 292
- Sur opérations avec la clientèle	17	30 405	22 697
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18	-	-
Intérêts et charges assimilés		(2 186)	(849)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	16	(1 629)	(726)
- Sur opérations avec la clientèle	17	(528)	(95)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18	(29)	(28)
Revenus des titres à revenu variable	19	193 165	266 454
Commissions (Produits)	20	4 971	1 110
Commissions (Charges)	20	(975)	(992)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé			-
Autres produits d'exploitation bancaire	21	6 567	7 292
Autres charges d'exploitation bancaire	21	-	(706)
Produit net bancaire		267 276	315 298
Charges générales d'exploitation	22	1 808	23 756
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6	(18 276)	(15 104)
Résultat brut d'exploitation		250 808	323 950
Coût du risque		-	-
Résultat d'exploitation		250 808	323 950
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	(16 393)	58 355
Résultat exceptionnel	24	(925)	(99)
Résultat courant avant impôt		233 490	382 206
Impôt sur les bénéfices	25	(14 421)	(14 365)
Résultat de l'exercice		219 069	367 841
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>17,56</i>	<i>29,48</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2024 et 2023

Notes Annexes

Note 01	Principes comptables
Note 02	Caisse, banques centrales, CCP
Note 03	Créances sur les établissements de crédit
Note 04	Opérations avec la clientèle
Note 05	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme
Note 06	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 07	Autres actifs
Note 08	Comptes de régularisation actif
Note 09	Dettes envers les établissements de crédit
Note 10	Opérations avec la clientèle
Note 11	Autres passifs
Note 12	Comptes de régularisation passif
Note 13	Provisions
Note 14	Variation des capitaux propres
Note 15	Ventilation actif passif en Euros / Devises
Note 16	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit
Note 17	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle
Note 18	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe
Note 19	Revenus des titres à revenu variable
Note 20	Commissions
Note 21	Autres produits et Charges d'exploitation bancaire
Note 22	Charges générales d'exploitation
Note 23	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
Note 24	Résultat exceptionnel
Note 25	Impôts sur les bénéfices
Note 26	Résultat par secteur d'activité
Note 27	Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers du 31 décembre 2024 de la société Stellantis Financial Services Europe sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

A. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vie suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

B. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque le prix de marché à la date de clôture est inférieur à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

La valeur d'inventaire des participations est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes. Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité, issue généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

C. Créances sur la clientèle

C.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan.

- En ce qui concerne les créances douteuses, telles que définies précédemment, Stellantis Financial Services Europe a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

A la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...). A ce titre, Stellantis Financial Services Europe enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

C.2 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot, DS et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

D. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

E. Instruments financiers à terme

E.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro-couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Stellantis Financial Services Europe sont qualifiées de micro-couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Les opérations effectuées par Stellantis Financial Services Europe dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux), les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

E.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro-couverture

Pour les opérations qualifiées de macro-couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires » (cf. Note 17).

Opérations de micro-couverture

Pour les opérations de Stellantis Financial Services Europe qualifiées d'opérations de micro-couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si position isolée. Elles sont en revanche amorties prorata-temporis pour les opérations de macro-couverture et les opérations de micro-couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro-couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

E.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

F. Opérations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A

chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

G. Entreprises liées

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Note 02 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Caisse & CCP	-	-
Banques centrales	894 261	631 800
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France		
Créances rattachées	75	208
Total	894 336	632 008

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
France	894 336	632 008
Union européenne (hors France)	-	-
Total	894 336	632 008

Note 03 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances à vue sur établissements de crédit	8 643	12 080
Comptes ordinaires débiteurs	8 630	12 080
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	13	-
Créances à terme sur établissements de crédit	578 124	568 594
Prêts et pensions à terme	573 500	563 500
Créances rattachées	4 624	5 094
Total	586 767	580 674
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>577 927</i>	<i>568 441</i>

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Non réparti	13 267	17 174
Inférieur à 3 mois	150 000	120 000
De 3 mois à 1 an		
De 1 à 5 ans	11 000	-
Supérieur à 5 ans	412 500	443 500
Total	586 767	580 674

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
France	586 767	580 674
Union européenne (hors France)	-	-
Total	586 767	580 674

Note 04 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	1	246
Comptes ordinaires	1	246
Créances rattachées	-	-
Total	1	246
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Non réparti	1	246
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	1	246

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
France	1	246
Union européenne (hors France)	-	-
Total	1	246

Note 05 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2024
Parts dans les entreprises liées	268 637	111 088	-	-	379 725
Etablissements de crédit					
- Brut	270 043	122 281	-	-	392 324
- Dépréciations	(1 406)	(11 193)	-	-	(12 599)
Parts détenues dans les coentreprises	1 776 962	(1 545)	(92 500)	-	1 682 917
- Brut	1 776 962	-	(92 500)	-	1 684 462
- Dépréciations	-	(1 545)	-	-	(1 545)
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Total	2 045 599	109 543	(92 500)	-	2 062 642

Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2024
Valeurs brutes					
Etablissements de crédit	270 043	122 281	-	-	392 324
- PSA Financial Holding B.V.	NL	138 389	-	-	138 389
- BPF Pazarlama AHAS	TR	968	-	-	968
- Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U.	AR	2 665	-	-	2 665
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	12	-	-	12
- Stellantis Services Ltd	MT	56 255	-	-	56 255
- Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A.	BR	71 754	122 281	-	194 035
Autres	-	-	-	-	-
Dépréciations des titres					
Etablissements de crédit	(1 406)	(11 193)	-	-	(12 599)
- BPF Pazarlama AHAS	TR	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	(11)	-	-	(11)
- Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A.	BR	(1 395)	(11 193)	-	(12 588)
Autres	-	-	-	-	-
Total	268 637	111 088	-	-	379 725

Détails des parts détenues dans les coentreprises

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2024
Valeurs brutes	1 776 962	-	(92 500)	-	1 684 462
- Banque Stellantis France (1)	FR 469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR 13 159	-	-	-	13 159
- Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. (1)	ES 259 839	-	(92 500)	-	167 339
- Stellantis Financial Services Italia S.P.A. (1)	IT 294 402	-	-	-	294 402
- Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o. (1)	PL 18 128	-	-	-	18 128
- Stellantis Bank S.A (2)	FR 721 707	-	-	-	721 707
- Olympia SAS (2)	FR 16	-	-	-	16
Dépréciations des titres	-	(1 545)	-	-	(1 545)
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR -	(1 545)	-	-	(1 545)
Total	1 776 962	(1 545)	(92 500)	-	1 682 917

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander Consumer Finance.

(2) Coentreprises détenues 50/50 avec BNP Paribas Personal Finance

(3) Coentreprise détenue 50/50 avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

Note 06 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	1 128	(494)	634	1 128	(382)	746
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	(10)	-	10	(9)	1
- Autres	1 118	(484)	634	1 118	(373)	745
Immobilisations incorporelles	349 815	(232 903)	116 912	324 679	(223 436)	101 243
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
- Logiciels	349 814	(232 903)	116 911	324 678	(223 436)	101 242
- Autres	1	-	1	1	-	1
Total	350 943	(233 397)	117 546	325 807	(223 818)	101 989

Tableau de variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2023				31.12.2024
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	1 128	-	-	-	1 128
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	-	-	-	10
- Autres	1 118	-	-	-	1 118
Immobilisations incorporelles	324 679	33 833	-	(8 697)	349 815
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	324 678	33 833	-	(8 697)	349 814
- Autres	1	-	-	-	1
Total	325 807	33 833	-	(8 697)	350 943

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2023				31.12.2024
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(382)	(112)	-	-	(494)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	(9)	(1)	-	-	(10)
- Autres	(373)	(111)	-	-	(484)
Immobilisations incorporelles	(223 436)	(18 164)	-	8 697	(232 903)
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(223 436)	(18 164)	-	8 697	(232 903)
- Autres	-	-	-	-	-
Total	(223 818)	(18 276)	-	8 697	(233 397)

Note 07 Autres actifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Etat et organismes sociaux (1)	5 151	2 755
Fond de garantie des dépôts	1 228	1 228
Autres actifs (2)	35 247	24 592
Ecart de conversion	-	-
Total (2)	41 626	28 575
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>35 080</i>	<i>24 511</i>

(1) Chez SFSE, 2,3 millions d'euros correspondent à la TVA déductible provisionnée dans le cadre de l'assistance technique.

(2) On note une augmentation du total des autres actifs de 10,6 millions principalement liée aux dividendes à recevoir au cours du premier semestre 2025 de Stellantis Services LTD.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
France	41 626	28 575
Union européenne (hors France)	-	-
Total	41 626	28 575

Note 08 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges payées d'avance	299	329
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	-	-
Autres charges à répartir	3	10
Autres charges payées d'avance	296	319
Produits à recevoir	9 720	8 265
Sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits à recevoir	9 720	8 265
Autres comptes de régularisation	-	-
Ajustement devises	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Total	10 019	8 594

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
France	10 019	8 594
Union européenne (hors France)	-	-
Total	10 019	8 594

Note 09 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dettes à vue envers les établissements de crédit	69 687	2 351
Comptes ordinaires créditeurs (1)	69 201	2 224
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	486	127
Dettes à terme envers les établissements de crédit	-	-
Total	69 687	2 351
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>69 387</i>	<i>2 228</i>

(1) Augmentation de 67 millions principalement liée à un virement de PSA Financial Holding B.V.

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Non réparti	69 687	2 351
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	69 687	2 351

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
France	69 687	2 351
Union européenne (hors France)	-	-
Total	69 687	2 351

Note 10 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	31 299	6 910
Comptes ordinaires créditeurs	31 223	6 890
Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs	76	20
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	31 299	6 910
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>28 572</i>	<i>6 019</i>

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Non réparti	31 299	6 910
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	31 299	6 910

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
France	31 299	6 910
Union européenne (hors France)	-	-
Total	31 299	6 910

Note 11 Autres passifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Etat	16 661	13 963
Organismes sociaux		-
Dettes fournisseurs (1)(2)	43 617	46 666
Autres passifs		-
Total	60 278	60 629
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>60 110</i>	<i>45 900</i>

(1) En France, Stellantis Financial Services Europe règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

(2) Ce poste est principalement constitué des refacturations de fin d'année de Stellantis Auto SAS à hauteur de 27 millions d'euros et de 15 millions d'euros correspondant aux charges provisionnées dans le cadre de l'assistance technique.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
France	60 278	60 629
Union européenne (hors France)	-	-
Total	60 278	60 629

Note 12 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Charges à payer	10 018	11 611
Sur Instruments Financiers à Terme	-	-
Autres charges à payer	10 018	11 611
Autres comptes de régularisation	5 991	990
Comptes de régularisation divers	5 991	990
Total	16 009	12 601

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
France	16 009	12 601
Union européenne (hors France)	-	-
Total	16 009	12 601

Note 13 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Dotations	Reprises		31.12.2024
			Utilisées	Non utilisées	
France					
- Autres provisions pour risques et charges	-	1 400	-	-	1 400
Total	-	1 400	-	-	1 400

Note 14 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2023	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31.12.2024
Capital (1)	199 620	-	-	-	199 620
Primes d'émission, d'apport, de fusion	642 815	-	-	-	642 815
Autres réserves	300 000	-	-	-	300 000
Réserve légale	19 962	-	-	-	19 962
Report à nouveau	1 784 957	367 841	-	-	2 152 798
Résultat	367 841	(367 841)	-	219 069	219 069
Total	3 315 195	-	-	219 069	3 534 264
Dividendes versés		-	-	-	

(1) Au 31/12/2024, le capital social de 199 619 936 euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises. Stellantis Financial Services Europe est détenue par la société Stellantis NV (9 348 181 actions représentant 74,93% du capital) et par deux de ses filiales : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital).

Note 15 Ventilation actif passif en Euros / Devises

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Actif en devises	290	458
Actif en euros	3 712 647	3 397 227
Total Actif	3 712 937	3 397 685
Passif en devises	290	458
Passif en euros	3 712 647	3 397 227
Total Passif	3 712 937	3 397 685

Note 16 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	35 329	15 311
<i>Dont banques centrales</i>	31 228	14 098
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	-	4 981
Résultat net de change	-	-
Total	35 329	20 292
<i>Dont entreprises liées</i>	4 075	832
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(1 625)	(673)
<i>Dont banques centrales</i>	-	-
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Résultat net de change	(4)	(53)
Total	(1 629)	(726)
<i>Dont entreprises liées</i>	(1 445)	(540)

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
France	35 329	20 292
Union européenne (hors France)	-	-
Total	35 329	20 292
Charges		
France	(1 629)	(726)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(1 629)	(726)

Note 17 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit	-	-
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	-
Intérêts sur comptes et prêts	-	-
Intérêts sur prêts subordonnés	30 405	22 697
Total	30 405	22 697
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>30 405</i>	<i>22 697</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	-	-
Coûts d'acquisition (1)	(528)	(95)
Total	(528)	(95)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(528)</i>	<i>(95)</i>

(1) Il s'agit principalement des rémunérations apporteur.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
France	30 405	22 697
Union européenne (hors France)	-	-
Total	30 405	22 697
Charges		
France	(528)	(95)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(528)	(95)

Note 18 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		-
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	-	-
Total	-	-
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis	(29)	(28)
Total	(29)	(28)

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
France	-	-
Union européenne (hors France)	-	-
Total	-	-
Charges		
France	(29)	(28)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(29)	(28)

Note 19 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises	177 947	72 059
- reçus de sociétés étrangères	15 218	194 395
Total	193 165	266 454

Note 20 Commissions

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 807	387
Sur opérations avec la clientèle	5	11
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	1 159	712
Total	4 971	1 110
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>846</i>	<i>802</i>
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(972)	(986)
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations sur titres	(3)	(6)
Sur opérations de change	-	-
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	-	-
Sur autres engagement de hors-bilan	-	-
Total	(975)	(992)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
France	4 971	1 110
Union européenne (hors France)	-	-
Total	4 971	1 110
Charges		
France	(975)	(992)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(975)	(992)

Note 21 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
Quote part sur opérations faites en commun	1 151	2 525
Autres (1)	5 416	4 767
Total	6 567	7 292
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Moins-value de cession VO	-	-
Autres	-	(706)
Total	-	(706)

(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Stellantis Financial Services Europe dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits		
France	6 567	7 292
Union européenne (hors France)	-	-
Total	6 567	7 292
Charges		
France	-	(706)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	-	(706)

Note 22 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Frais de personnel		
Salaires	-	-
Autres charges sociales	-	-
Autres produits et charges générales d'exploitation	1 808	23 756
Total	1 808	23 756
<i>Dont entreprises liées</i>	200	40

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
France	1 808	23 756
Union européenne (hors France)	-	-
Total	1 808	23 756

Note 23 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres		
Gains	1 302	58 355
Pertes (1)	(17 695)	-
Résultat de cession des succursales		
Gains	-	-
Total	(16 393)	58 355

(1) Les pertes enregistrées concernent principalement l'ajustement de prix consécutif à la vente de PSA Bank Deutschland à Stellantis Bank, ainsi que les dotations pour dépréciation sur les titres de participations.

Note 24 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Produits	-	-
Charges (1)	(925)	(99)
Total	(925)	(99)

(1) Les charges exceptionnelles correspondent au paiement du droit de timbre suite à la réduction de capital de Stellantis Financial Services Espana.

Note 25 Impôt sur les bénéfices

Stellantis Financial Services Europe est filiale à 100 % de Stellantis NV et de deux de ses filiales. A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe Stellantis, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. Ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant.

Le principe retenu est que la charge fiscale de SFSE soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

Pour l'année 2024, Stellantis Financial Services Europe est en résultat fiscal bénéficiaire. L'impôt sur les bénéfices est de 14 421 k€ au titre de l'impôt sur la société.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Par ailleurs, SFSE n'enregistre aucun impôt différé.

Note 26 Résultat par secteur d'activité

Pour 2024

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2024
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	1 140	-	65	233 375	32 696	267 276
Coût du Risque	-	-	-			-
Résultat après coût du risque	1 140	-	65	233 375	32 696	267 276
Charges générales d'exploitation				1 808		1 808
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(18 276)		(18 276)
Résultat d'exploitation	1 140	-	65	216 907	32 696	250 808

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent principalement, à hauteur de 193 millions d'euros, aux dividendes reçus par Stellantis Financial Services Europe de ses filiales (cf. Note 19) et des intérêts sur prêts subordonnés précisés dans la note 17.

Pour 2023

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2023
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	715	-	-	296 037	18 546	315 298
Coût du Risque	-	-	-			-
Résultat après coût du risque	715	-	-	296 037	18 546	315 298
Charges générales d'exploitation				23 756		23 756
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(15 104)		(15 104)
Résultat d'exploitation	715	-	-	304 689	18 546	323 950

Note 27 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2024 et le 21 février 2025, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de SFSE, aucun événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2024

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)										
Stellantis Services Ltd Mediterranean Building 53, Abate Rigord Street XBX Malte	32 705	203 162	100	56 255	56 255	-	-	33 540	48 118	33 203
Stellantis Insurance Compania de Seguros S.A.U. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	11	6 292	100	2 665	2 665	-	-	25 042	17 984	-
PSA Financial Holding B.V. Lemelerbergweg 12,1101 DV Amsterdam Pays-Bas	57 800	117 142	100	138 389	138 389	-	-	15	1 953	-
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	352	(298)	2	12	1	-	-	-	-	-
BPF Pazarlama AHAS Kayisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBUL Turquie	26	93	100	968	968	-	-	6 562	3 643	-
Stellantis Financiamentos Sociedade de Crédito, Financiamento e Investimento S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	113 398	73 534	100	194 035	181 446	-	-	65 938	16 120	-
2) Coentreprises détenues à 50%										
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	49	9 519	50	13 159	11 613	-	-	19 309	15 997	-
Banque Stellantis France 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	931 277	50	469 711	469 711	-	-	69 016	66 581	71 187
Stellantis Financial Services Espana, E.F.C., S.A. C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	314 132	64 930	50	167 338	167 338	-	-	110 785	45 476	-
Stellantis Financial Services Italia S.P.A. Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	661 877	50	294 401	294 401	-	-	232 797	89 644	15 488
Stellantis Financial Services Polska sp. z o.o. ul.Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	30 962	39 088	50	18 127	18 127	-	-	28 412	8 092	-
Stellantis Bank S.A. 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	131 101	1 529 629	50	721 708	721 708	-	-	31 819	24 259	6 115
3) Participation										
Automobile Citroen 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	159 000	86	-	-	-	-	-	-	(44 836)	-

IV. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Stellantis Financial Services Europe

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2024

Stellantis Financial Services Europe

Société anonyme

Siège social : 2-10 boulevard de l'Europe – 78300 Poissy

352 952 224 RCS Versailles

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Stellantis Financial Services Europe,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés que la nouvelle convention suivante a été conclue au cours de l'exercice écoulé et a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Avec les sociétés Stellantis Fidis S.p.A et FCA Automobiles Argentina S.A

➤ Nature et objet

Dans le cadre du projet dénommé « Tango » portant sur la réorganisation des activités de financement de STELLANTIS en Argentine au travers d'une société commune avec le partenaire bancaire BBVA Argentina qui sera, à terme, dédiée aux services de financement pour l'ensemble des véhicules des marques de STELLANTIS en Argentine, une convention réglementée a été conclue le 18 décembre 2024.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'administration de SFSE lors de la séance en date du 16 décembre 2024 porte sur l'acquisition par SFSE de 50% de titres de la société de droit argentin FCA Compañia Financiera S.A.

La convention susvisée conclue par SFSE d'une part et Fidis et FCA FC, d'autre part, entre dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce dans la mesure où Monsieur Philippe de Rovira, membre/Président du Conseil d'Administration de SFSE est également membre/Président du Conseil d'Administration de Fidis. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L225-40 du Code de commerce il n'a donc pas pris part, lors de la séance du 16 décembre 2024 au vote de la décision.

Au 31 décembre 2024 il n'y a pas d'impact financier sur les comptes de SFSE.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés BNP Paribas Personal Finance S.A. et Santander Consumer Finance S.A.

➤ Nature et objet

Dans le cadre du projet Omega portant sur la réorganisation des activités de financement du groupe Stellantis, dont fait partie votre société, votre conseil d'administration du 11 mars 2022 a autorisé la signature de deux conventions dénommées « Share Purchase Agreement » conclues le 31 mars 2022.

- La première porte sur l'acquisition par la société Stellantis Bank de l'intégralité des titres de la société Stellantis Financial Services UK (précédemment dénommée PSA Finance UK Ltd)
- La deuxième porte sur l'acquisition par la société Stellantis Bank de la société PSA Bank Deutschland (ayant ensuite été absorbée par la société Stellantis Bank le 2 novembre 2023).

La cession des titres des sociétés susvisées est intervenue lors du Closing du projet Omega (i.e. le 3 avril 2023), étant précisé que, dans le cadre de ces conventions, votre société a fourni à la société Stellantis Bank un certain nombre de garanties de passif pouvant donner lieu à indemnisation. La durée de validité de ces garanties de passif varie en fonction des sujets et/ou des sociétés-cibles concernés.

Sur la première convention, SFSE avait fourni un certain nombre de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres Stellantis Financial Services UK dont l'effet a cessé le 2 octobre 2024.

Sur la seconde, SFSE avait également fourni un certain nombre de garanties dans le cadre de l'acquisition des titres PSA Bank Deutschland, à la suite de contrôles lancés par l'administration fiscale, Stellantis Bank a mis en jeu la garantie de passif à titre conservatoire.

A ce jour, les conclusions de l'administration fiscale allemande ne sont pas encore connues : il est alors impossible de savoir si une indemnisation est due et devra être payée par SFSE à Stellantis Bank.

Paris-La Défense, le 18 avril 2025,

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Signé par :

E945D1E75F644D5...

Alexandra Kritchmar

Associée

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

5FA01132039B4E5...

Marjorie Blanc Lourme

Associée